



**Evaluation de l'impact socio-économique du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD) en termes d'amélioration des conditions de vie : cas de la ville de Cotonou.**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU  
MASTER 2 SPECIALISE EN INNOVATIONS DEVELOPPEMENT ET  
SOCIETES (M2IDS)**

---

Présenté par

**Roc C. SOSSOUKPE**

Travaux dirigés par : **Richard AHLONSOU**

Chef du Service d'Appui aux Initiatives

Communautaires de la Mairie de Cotonou

**Promotion : 2012/2013**

## AVERTISSEMENT

2iE N'ENTEND DONNER AUCUNE  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX  
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE.  
CES OPINONS DOIVENT ETRE  
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR  
AUTEUR.

## REMERCIEMENTS

La présente étude n'aurait pas été réalisée sans l'appui de certaines personnes que nous ne remercierons jamais assez.

Nous voudrions témoigner toute notre profonde gratitude au Président du Conseil d'Administration de la Fondation 2iE Son Excellence M. Amara ESSY, au Pr Amadou Hama MAIGA, Directeur Général de la Fondation 2iE, à M. TETE Enyon Guemadji, coordonnateur du programme M2IDS, à tout le personnel du 2iE, particulièrement aux enseignants de la Cohorte Janvier 2013 du programme M2IDS.

Nous voudrions également remercier

- ✓ Le Jury qui a accepté apprécier la présente étude,
- ✓ Monsieur Richard AHLONSOU, notre maître de stage à la Direction de la Prospective et du Développement Municipale (DPDM) à la Mairie de Cotonou;
- ✓ Monsieur Jean-Patrice AGOHOUMBO de la Mairie de Cotonou;
- ✓ Tout le personnel de la DPDM
- ✓ Le Personnel de la SERHAU-SA;
- ✓ Le Personnel de l'AGETUR.

Enfin, tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette étude, qu'ils trouvent ici l'expression renouvelée de nos sincères remerciements

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABE :</b>	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>AGETUR :</b>	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
<b>AMSM :</b>	Association Médico-Social de Mènontin
<b>BM :</b>	Banque mondiale
<b>CDC :</b>	Centre de Développement Communautaire
<b>CDQ :</b>	Comité de Développement de Quartier
<b>3CI :</b>	Cotonou en Campagne Contre les Inondations
<b>CSAIC :</b>	Chef du Service d'Appui aux Initiatives Communautaires
<b>CUC :</b>	Circonscription Urbaine de Cotonou
<b>DPDM :</b>	Direction de la Prospective et du Développement Municipal
<b>IDA :</b>	Association Internationale pour le Développement
<b>IGN :</b>	Institut Géographique National
<b>INSAE :</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MEHU :</b>	Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
<b>OCDE :</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAACO :</b>	Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou
<b>PDC :</b>	Plan de Développement Communal

- PGUD** : Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
- PMI** : Project Management Institut
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PRGU** : Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine
- RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
- SBEE** : Société Béninoise d'Energie Electrique
- SCDA** : Secteur Communal pour le Développement Agricole
- SERHAU-SA** : Société d'Etudes Régionales d'Habitat d'Aménagement Urbain –  
Société Anonyme
- SNV** : Organisation Néerlandaise de Développement
- SONEB** : Société Nationale des Eaux du Bénin
- 2iE** : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

## GLOSSAIRE

**Assainissement** : ensemble des mesures de gestion des eaux de pluie ou de ruissellement, des végétaux, animaux et microbes envahissants, des déchets solides, liquides ou gazeux provenant des ménages, des établissements publics ou privés, des industries, de l'artisanat et des exploitations agricoles.

**Etude d'impact de Projet**: analyse prospective aux fins de l'identification, de l'évaluation des incidences des livrables d'un projet sur les bénéficiaires;

**Conditions de vie** : façon d'être, situation sociale, ou qualité et quantité des biens et services qu'une personne ou une population entière peut s'approprier.

**Gestion urbaine** : management et organisation du fonctionnement de services à l'usage des habitants, des entreprises résidentes et de ceux qui fréquentent périodiquement ou épisodiquement une ville. Elle relève tout autant de l'action politique menée par les autorités publiques que du fonctionnement des services.

**Pauvreté** : caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. Insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général. Mais également insuffisance de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel.

## RESUME

Cotonou, la capitale économique du Bénin, est une ville stratégique d'une superficie de 79Km<sup>2</sup>, administrativement découpée en treize arrondissements. Cette ville présente un statut administratif particulier et est érigée en un département (le Département du Littoral) depuis l'avènement de la décentralisation intervenue au Bénin en 2003.

Comme la plupart des capitales africaines, Cotonou connaît une croissance démographique sans précédent; de 665 100 habitants au Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2002, elle est passée à 950 171 habitants en 2013 selon les projections de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Cette croissance démographique a pour conséquence, le développement des quartiers périphériques qui sont caractérisés par une paupérisation de la population vivant dans des conditions très difficiles. Ces quartiers défavorisés sont marqués par l'absence ou l'insuffisance d'équipements scolaires, sanitaires et socioculturels, la rareté des équipements individuels d'hygiène et d'assainissement, le manque d'eau potable, les habitats précaires etc. C'est dans ce contexte qu'est intervenu le Projet de Gestion Urbaine Décentralisé (PGUD).

L'avènement du PGUD a permis de doter ces quartiers d'ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux de pluie, d'écoles, de centres de santé, de kiosques à eau, de latrines et de centres de développement communautaire. Ces infrastructures socio- communautaires de base ont contribué à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers concernés. Cependant, beaucoup reste à faire dans ces agglomérations. Les modes d'aisance, d'approvisionnement en eau potable, d'éclairage,

d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères auxquels s'ajoute la précarité de l'habitat sont les problèmes réels qui interpellent les autorités à divers niveaux qu'il s'agisse de la Mairie ou de l'Etat central.

## ABSTRACT

Cotonou, the economic capital of Benin, is a strategic city with an area of 79km<sup>2</sup>, administratively divided into thirteen districts. This city has a special administrative status and is built in a department (the Littoral Department) since the advent of decentralization took place in Benin in 2003.

Cotonou like most African capitals experiencing unprecedented population growth of 665,100 inhabitants in the General Census of Population and Housing in 2002, it increased to 950 171 inhabitants in 2013 according to projections by the National Institute of Statistics and Economic Analysis (INSAE). This population growth has resulted in the development of suburbs that are characterized by an impoverishment of the population living in very difficult conditions. These disadvantaged neighborhoods are marked by the absence or inadequacy of school facilities, health and socio-cultural, scarcity of individual equipment hygiene and sanitation, lack of potable drinking water and precarious habitats. In order to tackle these issues the Decentralized City Management Project (PGUD) was set up by the World Bank and Benin Republic government. The advent of PGUD helped develop these areas with infrastructures such as, schools, health centers, water kiosks, latrines, Community Development centers and sewage and drainage of rain water. These socio- basic community infrastructures have contributed to the improvement of living conditions in the areas concerned. However, much remains to be done in these areas human waste disposal (provision of toilets), provision of portable drinking water, lighting, sewage and garbage disposal plus elimination of precarious

habitat. These are the real issues that should concern the authorities at various levels whether it is the central government or the mayor.

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Récapitulatif des voies pavées et collecteurs du PGUD 1 à Cotonou</i>	34
<i>Tableau 2 : Récapitulatif des Voies pavées et Collecteurs du PGUD2 à Cotonou</i>	36
<i>Tableau 3 : Récapitulatif des voies pavées et collecteurs de la phase complémentaire à Cotonou</i>	37
<i>Tableau 4: Tableau de bord de l'étude</i>	38

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition des enquêtés selon le sexe	40
Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon la tranche d'âge	40
Graphique 3: Répartition des enquêtés selon la situation socio-professionnelle	41
Graphique 4 : Qualité des personnes enquêtées	42
Graphique 5 : Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale	43
Graphique 6: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	43
Graphique 7: Répartition par type de Construction	51
Graphique 8: Statut d'occupation du logement	52
Graphique 9 : Nature des murs	52
Graphique 10 : Nature du toit	53
Graphique 11: Mode d'éclairage	53
Graphique 12: Mode d'approvisionnement en eau potable	54
Graphique 13: Mode d'évacuation des ordures	55
Graphique 14 : Mode d'évacuation des eaux	55
Graphique 15: Mode d'aisance	56
Graphique 16: Revenu mensuel de l'activité principale	57

## LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 1 : Blocs de latrines à l'école primaire publique d'Ahouansori</i>	45
<i>Photo 2: Centre de Santé de Gankpodo</i>	46
<i>Photo 3: Centre de Loisirs des Jeunes de Gankpodo</i>	47
<i>Photo 4: Rue pavée devant l'Eglise Catholique Sacrée Cœur de d'Akpakpa</i>	48
<i>Photo 5: Collecteur devant l'Eglise Catholique Sainte Cécile de Cotonou</i>	49
<i>Photo 6: Kiosque à eau à Ahouansori</i>	50

## SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
GLOSSAIRE .....	v
RESUME .....	vi
ABSTRACT .....	viii
LISTE DES TABLEAUX .....	x
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xi
LISTE DES PHOTOS.....	xii
SOMMAIRE .....	xiii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L’ETUDE – ETAT DES LIEUX ET CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE .....	4
Section 1 : Le cadre institutionnel de l’étude.....	4
Section 2 : Choix de la problématique et Etat des lieux avant la mise en œuvre du PGUD .....	14
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L’ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	20
Section 1 : Le Cadre théorique de l’étude.....	20
Section 2 : Méthodologie de la recherche .....	27
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET SUGGESTIONS.....	32
Section 1 : Présentation et Analyse des résultats .....	32
Sections 2 : Suggestions. ....	58
CONCLUSION .....	60
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	62
TABLE DES MATIERES .....	63
ANNEXES.....	65

## INTRODUCTION

La croissance démographique est bénéfique pour les grandes villes africaines, du fait du dualisme de la société et de l'économie; le secteur moderne ainsi que les classes aisées, grands consommateurs de services diversifiés, se concentrent dans ces agglomérations. Malheureusement, cette croissance dans les villes africaines n'est pas accompagnée de mesures adéquates pour l'urbanisation. L'accès aux services et infrastructures de base reste faible. En Afrique subsaharienne, le taux d'accès à une source d'eau potable améliorée a été de 10 millions d'habitants par an entre 1990 et 2004. Mais la forte pression démographique enregistrée sur la même période a provoqué l'augmentation du nombre absolu de personnes - quelque 60 millions - dépourvues d'accès à l'eau potable. La situation est pire pour l'assainissement, à cause du faible niveau d'accès et de la lenteur des progrès réalisés depuis 1990. Pour que la région atteigne cet OMD, elle devrait assurer chaque année l'accès de 35 millions d'habitants à une source d'assainissement améliorée, contre un rythme actuel de 7 millions [Centre de Développement de l'OCDE – Repères N°41 Avril 2007]. On note une inadéquation entre politiques publiques menées par les Etats et les municipalités et l'ampleur des besoins en matière d'occupation des espaces en milieu urbain.

Pour juguler ce problème, le Gouvernement béninois a initié avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers au début des années 90, en l'occurrence la Banque Mondiale et le Fonds d'Aide et de Coopération, le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU) en vue de répondre aux demandes de plus en plus croissantes des besoins en services urbains. Ce projet exécuté de 1993 à 1997 a permis,

entre autres, de réhabiliter une bonne partie des infrastructures urbaines à travers des programmes de pavage et d'entretien de rues, de construction et de curage des caniveaux, de création des services afin d'améliorer de façon sensible le cadre de vie des populations des villes à statut particulier à savoir : Cotonou, Parakou et Porto-Novo. Se fondant sur les résultats satisfaisants du PRGU, le Gouvernement a sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour un autre projet de développement urbain afin de préparer les villes à statut particulier à répondre aux exigences de la mise en œuvre du processus de la décentralisation qui appelle de la part de la ville une prise en charge de ces besoins sociaux clés permettant d'orienter la prise de décision et la formulation des projets. Ainsi, le premier Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD) initié en 2000 a eu pour objectif principal l'amélioration de façon durable du niveau et de la qualité des services urbains rendus aux populations dans les trois villes à statut particulier Cotonou, Parakou et Porto-Novo, en particulier aux habitants des quartiers défavorisés et sous équipés. La première phase du PGUD s'est achevée en septembre 2004.

Malgré l'intervention de ce projet, les questions de pauvreté telles que la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité, l'enclavement de certains quartiers et l'accès difficile aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, électricité, l'assainissement des eaux usées, etc.) restent toujours plus que jamais d'actualité. Quel a été l'impact de ce projet sur les bénéficiaires? Certaines améliorations ont – elles résulté directement du projet ou bien auraient-elles de toute façon été obtenues? La conception du PGUD pouvait-elle être modifiée pour améliorer l'impact? Quelle incidence les résultats du projet ont-ils sur l'amélioration des conditions de vie dans la commune de Cotonou près

de dix ans après leur mise œuvre? C'est pour répondre à ces interrogations que la présente étude est portée sur le thème : **Evaluation de l'impact socio-économique du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée en termes d'amélioration des conditions de vie : cas de la ville de Cotonou.**

L'étude vise à apprécier l'incidence du Projet sur les conditions de vie des populations dans la ville de Cotonou. Elle se décline en trois chapitres.

## **CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE - ETAT DES LIEUX ET CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE**

Le Master 2 en Innovations Développement et Sociétés (M2IDS) est un programme de la Fondation 2iE qui se déroule en deux phases, une phase théorique suivi d'un stage pratique sanctionné par la rédaction d'un rapport de stage. C'est donc dans cette dynamique que nous avons effectué un stage de trois mois de mai à juillet 2014 à la Mairie de Cotonou plus précisément à la Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM). Le présent chapitre décrit dans un premier temps le cadre institutionnel de l'étude et traite dans un second de la restitution de l'état des lieux avant le PGUD et du choix de la problématique.

### ***Section 1 : Le cadre institutionnel de l'étude***

Les projets de développement communautaires sont un moyen judicieux de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées selon les termes des Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2000-2015. Ces projets s'orientent vers une catégorie spécifique de la population qui a toujours été négligée et exploitée à cause de sa situation socio-économique marginale, de ses moyens économiques précaires et de son faible pouvoir revendicatif. Le cadre par excellence de l'impact réel de ces projets est la collectivité locale. L'un des principaux objectifs de la décentralisation intervenue au Bénin en 2003 est justement de rapprocher l'administration de l'administré afin de favoriser le développement à la base. La présente étude a eu pour cadre la ville de Cotonou, capitale économique du Bénin, ville stratégique pour l'économie nationale et l'une des communes à statut particulier.

Dans quel contexte la ville se développe-t-elle? Comment est-elle administrée? Comment la Mairie de Cotonou est-elle organisée et comment fonctionne-t-elle? Telles sont les préoccupations abordées dans cette partie de l'étude.

### **Paragraphe 1 : Présentation de la Mairie de Cotonou**

La ville de Cotonou est située sur le cordon littoral qui s'étend entre le lac Nokoué et l'océan Atlantique, constitué de sables alluviaux d'environ cinq mètres de hauteur maximale, le relief du cordon a deux caractéristiques principales :

- dépressions longitudinales parallèles à la côte;
- bas-fonds érodés par l'écoulement des eaux pluviales qui communiquent avec le lac.

La ville est coupée en deux par le chenal appelé « lagune de Cotonou », communication directe entre le lac et la mer, creusé par les Français en 1894. La liaison entre les deux parties de la ville est assurée par trois ponts. La nappe phréatique se trouve à proximité de la surface du sol dont la perméabilité élevée accélère l'infiltration des eaux pluviales et usées.

Le climat est de type équatorial avec une alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches :

- une grande saison des pluies de mi-mars à mi-juillet;
- une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre;
- une petite saison des pluies de mi-septembre à mi-novembre;
- une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

Cette alternance des saisons a connu de profonds bouleversements dus aux changements climatiques. Pendant la crue caractérisée par la

descente des eaux du septentrion et surtout pendant la grande saison des pluies, la ville est menacée par de graves inondations (niveau bas, fortement influencé par les variations du niveau des plans d'eau; niveau maximal des crues : 1,50 mètres selon l'IGN). Les épis du port ont contribué à l'érosion de toute la côte Est de la ville. Cette érosion s'opère à une vitesse moyenne de 16,80 mètres par an dans la critique. Sur le plan administratif, la ville de Cotonou est divisée en treize (13) arrondissements qui s'étendent sur une superficie de 79 km<sup>2</sup>. Cette ville présente un statut administratif particulier et est érigée en un département (le Département du Littoral). On y compte la plupart des services administratifs, les Ambassades, les agences de coopération, les sièges des institutions internationales ... Cette ville abrite également la quasi-totalité du potentiel économique du pays (maisons de commerce, industrie, etc.).

Sur le plan démographique, la ville de Cotonou est composée des ressortissants des différentes régions du pays et des locuteurs des principales langues nationales, les Fon et apparentés (56,7 %), les Adja et apparentés (18,3 %), les Yoruba et apparentés (11,5 %), les Dendi et apparentés (1,4 %), et les autres ethnies (12,1 %).

La population était chiffrée à 665 100 habitants dont 323 168 hommes et 341 932 femmes suivant les résultats du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002. Le poids démographique de la ville de Cotonou est d'un peu moins de 10% de la population du pays, avec une densité moyenne de 8 420 habitants au Km<sup>2</sup>.

La population de Cotonou est estimée en 2013 à 950 171 habitants dont 473 286 hommes et 476 885 femmes (La projection départementale

2002 – 2030, INSAE décembre 2008). Cette population est administrée par la Mairie.

### **A- Organisation de la Mairie de Cotonou**

La Mairie de Cotonou est structurée en deux grands ensembles : les services centraux de la Mairie et les services auxiliaires d'arrondissement.

#### **- Les services Centraux de la Mairie**

Le Maire est au sommet de la hiérarchie. Il est le chef de l'administration municipale. Sous son autorité sont placés le Directeur du cabinet, les Adjoints au Maire, le Secrétaire Général ainsi que le Contrôleur Général des Services Municipaux. La plupart des directions techniques, leviers de la mission municipale sont placées sous le secrétariat général. Ainsi nous pouvons distinguer :

- La Direction des Services Administratifs et Juridiques
- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction des Services Economiques et Financiers
- La Direction des Services à la Population
- La Direction de la Prospective et du Développement Municipal
- La Direction des Services Techniques

- Les services auxiliaires d'arrondissement

Les Services Auxiliaires d'Arrondissements regroupent les services municipaux déconcentrés créés au niveau de chaque arrondissement. Ils se composent comme suit :

- le Secrétariat Administratif d'Arrondissement;
- le Bureau de l'Etat Civil;
- la Régie Auxiliaire de Recette.

## **B- Fonctionnement de la Mairie**

Le fonctionnement de la Mairie s'apprécie à travers les missions assignées aux différentes directions et services. Mais pour des besoins de concision, notre étude se limitera aux missions du Secrétariat Général, du Secrétariat Général Adjoint et des différentes directions.

*Le Secrétariat Général a pour missions de :*

- assister le Maire dans l'exercice de ses fonctions ;
- assister le Maire dans l'organisation et la gestion des services de la mairie ;
- exécuter les instructions du Maire ;
- organiser, coordonner et contrôler les services administratifs communaux ;
- préparer les réunions du conseil municipal, assurer le secrétariat desdites réunions et en dresser les procès-verbaux ;
- rédiger les délibérations du conseil municipal ;
- participer à :
  - o l'élaboration du plan de développement communal ;
  - o la préparation et l'exécution du budget communal ;
  - o la conception, l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets de développement communaux ;

- veiller à la bonne gestion des ressources humaines de la commune ;
- entretenir des relations de travail avec les services déconcentrés de l'Etat installés dans la commune et rendre compte au Maire.

*Le Secrétariat Général Adjoint a pour missions de :*

- assister le Secrétaire Général dans l'exercice de ses fonctions et le suppléer en cas d'absence constatée ou déclarée ou en cas d'empêchement ;
- il est également chargé sous le contrôle du Secrétaire Général, de la coordination des services de :
  - o la Direction des Services Economiques et Financiers ;
  - o la Direction des Services Administratifs et Juridiques
- Par ailleurs, il assure :
  - o le suivi des activités au niveau des arrondissements et en dresse un compte rendu régulier au Maire ;
  - o le suivi de l'exécution des décisions du conseil municipal et de la municipalité ;
  - o le suivi de l'exécution des tâches assignées aux différents responsables de la mairie.

*La Direction des Services Administratifs et Juridiques a pour missions :*

- la centralisation et la conservation des archives de la mairie ;
- le suivi des dossiers d'assurance du personnel et de tous les autres dossiers d'assurance de la collectivité autres que celles offertes par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- le suivi et la déclaration des sinistres ;
- le suivi de la légalité des actes ;
- le suivi des affaires juridiques et du contentieux.

*La Direction des Ressources Humaines a pour missions :*

- la gestion des carrières des agents municipaux depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite ;
- la formation du personnel municipal ;
- l'organisation des services et du temps de travail ;
- le recrutement, la mobilité interne et le reclassement ;
- le traitement des dossiers de sécurité sociale ;
- l'hygiène, la sécurité et la santé des agents ;
- l'accueil et la communication interne ;
- l'organisation des fêtes liées au personnel ;
- la négociation avec les partenaires sociaux (syndicats et délégués du personnel).

*La Direction des Services à la Population a pour missions de :*

- gérer l'état civil ;
- suivre les activités de recensement et les élections ;
- gérer les affaires funéraires ;
- promouvoir les activités sportives et de jeunesse ;
- promouvoir les activités culturelles et culturelles ;
- suivre les activités du secteur social, de l'éducation et de la santé ;
- promouvoir le logement.

*La Direction des Services Economiques et Financiers a pour missions de :*

- suivre l'action des départements et services rattachés, en cohérence avec les projets de la ville ;
- coordonner les services de la direction ;
- organiser les conférences budgétaires ;
- suivre les services fiscaux et parafiscaux ;

- suivre les services publics marchands ;
- suivre les affaires domaniales ;
- élaborer les tableaux de bord financiers ;
- suivre le patrimoine de la commune ;
- élaborer le projet de budget et l'exécuter après son vote par le Conseil Municipal et son approbation par l'Autorité de Tutelle ;
- assurer les relations avec les organismes financiers, les prestataires et autres usagers de la commune ;
- élaborer les procédures de contrôle de gestion.

*La Direction de la Prospective et du Développement Municipal a pour missions :*

- analyser l'évolution sociale, économique et spatiale de la ville ;
- évaluer les enjeux à moyen et longs termes à partir des analyses ;
- élaborer les stratégies sectorielles ;
- concevoir la politique de développement de la ville ;
- élaborer le programme d'investissement de la ville ;
- élaborer le programme d'affectation des ressources et planifier les investissements ;
- piloter les différents projets de la ville ;
- proposer des indicateurs d'aide à la décision ;
- programmer les activités de la mairie en collaboration avec les autres structures concernées ;
- s'occuper du développement communautaire ;
- coordonner et de centraliser les activités des assistants chargés du développement dans les arrondissements ;
- élaborer des indicateurs de suivi évaluation ;
- suivre la réalisation des activités programmées ;
- s'occuper des aspects techniques de la coopération décentralisée ;

- rédiger les rapports trimestriels et annuels d'activités ;
- participer au dépouillement et à l'analyse des offres, etc.

*La Direction des Services Techniques a pour missions :*

- l'animation de l'équipe des cadres techniques ;
- l'assainissement et la propreté urbaine ;
- l'aménagement, la réfection et l'entretien des voies urbaines ;
- le suivi de l'eau, de l'électricité et de l'éclairage public ;
- l'urbanisme, l'architecture et la construction ;
- la circulation urbaine et les transports ;
- la prévention des risques, l'aménagement et l'entretien des espaces verts et du cadre de vie.

## **Paragraphe 2 : Principales réalisations de la Mairie de Cotonou.**

Au titre des réalisations de la Mairie de Cotonou, nous pouvons citer entre autres :

- l'élaboration du Plan de Développement de la Commune (PDC) de Cotonou;
- la réhabilitation et la construction des bâtiments administratifs dans tous les arrondissements;
- la mise en place d'un système d'archivage et de gestion de l'information à la Mairie;
- le pavage de plusieurs rues dans les quartiers comme Aïdjèdo, Hindé, Sodjèatinmè, Agbodjèdo, etc.;
- La construction de collecteurs dans plusieurs quartiers pour l'évacuation des eaux pluviales et usées;
- l'enlèvement et le traitement des déchets solides ménagers avec l'appui de l'ONG OXFAM QUEBEC;

- la construction et la mise en service du lieu d'enfouissement sanitaire de Ouèssè dans la commune de Ouidah;
- le curage de caniveaux et le drainage des eaux de pluie;
- le reprofilage des voies et le pompage des eaux en saison des pluies à travers l'opération « Cotonou en Campagne Contre l'Inondation (3Ci) »;
- la mise en place de 144 comités de développement des quartiers;
- la réalisation d'une étude diagnostique sur la stratégie de développement de l'agglomération de Cotonou. Il s'agit d'une étude préalable à l'élaboration du PDC.
- la réalisation de l'étude sur la perception de l'image du Maire et les attentes des populations;
- l'exécution des travaux dans le cadre du projet WEB-CITES<sup>1</sup>, en appui aux femmes défavorisées pour le développement des activités génératrices de revenu. Plus de mille (1000) femmes ont déjà bénéficié des crédits;
- l'appui technique au groupement de femmes fumeuses de crevettes et à la coopérative de femmes s'occupant de la torréfaction des noix de cajou;
- l'appui organisationnel à l'Union des maraîchers de Cotonou<sup>2</sup>;
- l'exécution des travaux liés au Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD) phases 1,2 et la phase complémentaire.

La conduite de toutes ces activités n'est pas exempte de difficultés. Aussi, existe-il parfois des entraves au bon déroulement des activités de la Mairie de Cotonou.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans certaines villes africaines membre de l'Alliance Mondiale des Villes (AMV), la ville de Cotonou est choisie pour la phase pilote du projet WEB-CITES. Ce projet est destiné à renforcer l'action sociale des municipalités par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et par la promotion d'un système de crédit autogéré au profit des femmes pauvres.

<sup>2</sup> Avec l'appui de la SNV et du Secteur Communal pour le Développement Agricole (SCDA)

## ***Section 2 : Choix de la problématique et Etat des lieux avant la mise en œuvre du PGUD***

L'analyse de l'impact socio-économique d'un projet ne peut se faire qu'en situant le cadre de l'étude et en appréciant la situation de départ avant la mise en œuvre du projet, c'est dans cette perspective que nous analyserons l'aire de l'étude sous les aspects physique et socio-économique avant la mise en œuvre du Projet afin de mieux apprécier l'impact de celui-ci.

La Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM) est le cadre de conception, de mise en œuvre et du suivi des projets de développement de la Mairie de Cotonou; elle est en charge de traduire la vision du Maire en action de développement. C'est donc tout naturel, qu'en réponse à notre demande de stage de fin de formation en Master 2 en Innovations Développement et Sociétés, nous ayons été affecté à cette direction au regard du profil. C'est ce qui justifie l'orientation de notre étude à savoir appréhender réellement l'impact d'un des projets majeurs de la Mairie sur l'amélioration des conditions de vie des populations : le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD).

### **Paragraphe 1 : Observations de stage**

L'appréhension des problèmes de développement qui se posent à la ville de Cotonou révèle entre autres :

- des conflits fonciers découlant des opérations de lotissement,
- l'enclavement de plusieurs quartiers périphériques,
- les inondations des zones marécageuses,
- l'insuffisance des ouvrages de drainage des eaux pluviales,
- l'insuffisance des équipements individuels d'hygiène et d'assainissement,
- le manque d'eau potable dans certains quartiers défavorisés,

- l'existence de nombreux dépotoirs sauvages,
- l'absence ou l'insuffisance d'équipements scolaires, sanitaires et socioculturels.

Face à ces nombreux problèmes, la mission de la Direction de la Prospective et du Développement Municipale est de:

- analyser l'évolution sociale, économique et spatiale de la ville;
- évaluer les enjeux à moyen et long termes à partir des analyses;
- élaborer les stratégies sectorielles;
- concevoir la politique de développement de la ville;
- élaborer le programme d'investissement de la ville;
- élaborer le programme d'affectation des ressources et planifier les investissements;
- piloter les différents projets de la ville;
- proposer des indicateurs d'aide à la décision;
- programmer les activités de la Mairie en collaboration avec les autres structures concernées;
- s'occuper du développement communautaire;
- coordonner et centraliser les activités des assistants chargés du développement dans les arrondissements;
- élaborer des indicateurs de suivi évaluation;
- suivre la réalisation des activités programmées;
- s'occuper des aspects techniques de la coopération décentralisée;
- rédiger les rapports trimestriels et annuels d'activités;
- participer au dépouillement et à l'analyse des offres;
- etc.

Comment cette structure est-elle organisée et de quels moyens dispose-t-elle pour accomplir sa mission?

## **A- Organisation de la Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM)**

La DPDM comprend :

- le Département des Services de la Prospective et de la Planification;
- le Département des Services du Développement Municipal.

Le Département des Services de la Prospective et de la Planification comprend :

- le Service de l'Analyse Financière;
- le Service de la Documentation Urbaine;
- le Service de la Prospective et de la Programmation.

Le Département des Services du Développement Municipal comprend :

- le Service de l'Analyse Economique;
- le Service de la Politique Urbaine et des Zones d'Activités;
- le Service des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement;
- le Service d'Appui aux Initiatives Communautaires.

## **B- Les Moyens dont dispose la DPDM**

Cette Direction de la Mairie est constituée essentiellement de ressources humaines de qualité. Il s'agit de cadres supérieurs de haut niveau, des agents d'exécution bien formés; elle dispose d'un budget de fonctionnement d'un montant d'environ cent millions par an de francs CFA. Cette année ce budget a avoisiné trois cent millions

## **Paragraphe 2 : Choix de la Problématique et état des lieux**

### **A. Choix de la Problématique**

L'habitat précaire, l'insalubrité grandissante, l'occupation anarchique, la prolifération des maladies, les inondations cycliques, l'insuffisance des ouvrages de drainage des eaux pluviales, la rareté des équipements individuels d'hygiène et d'assainissement, le manque d'eau potable, l'existence de nombreux dépotoirs sauvages, l'absence ou l'insuffisance d'équipements scolaires, sanitaires et socioculturels sont entre autres les problèmes récurrents auxquels la Mairie est confrontée; pourtant qu'ils s'agissent du PRGU (Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine), du PAACO (Programme d'Appui à l'Agglomération de Cotonou), des 3Ci (Cotonou en Campagne Contre les inondations) ou même du PGUD (Projet de Gestion Urbaine Décentralisée), tous ces projets ont eu pour objectifs entre autres l'accès des populations aux infrastructures et services de base, l'amélioration de façon durable du niveau et de la qualité des services urbains rendus aux populations, le renforcement de la capacité des services techniques et financiers de l'administration communale et de l'Etat, en vue d'accroître les ressources nécessaires pour assurer l'entretien des équipements et infrastructures urbaines etc.

La plupart des projets cités et bien d'autres encore sont clôturés et pourtant les problèmes demeurent.

C'est pour comprendre les raisons qui président à cet état de choses que nous avons choisi le thème de la présente étude. Le PGUD étant l'un des projets qui a le plus contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations selon la Banque mondiale, il est important dans le contexte actuel de rareté des ressources financières, de savoir si les objectifs sont atteints, si les changements escomptés se

sont effectivement produits. Ceci permettra d'une part d'avoir plus de preuves sur ce qui a marché afin d'améliorer la mise en œuvre des autres programmes et politiques et pour avoir les informations clés sur la pérennisation des interventions. D'autre part au-delà des résultats, il est important d'apprécier l'impact de l'intervention sur les indicateurs d'effet, le niveau d'amélioration du cadre de vie des bénéficiaires et enfin voir si l'intervention est coût-efficace. Apprécier l'impact du PGUD sur le quotidien de la population permettra de contribuer à une gestion plus efficace des projets urbains. Il est donc important de connaître la situation avant la mise en œuvre dudit projet.

## **B. Etat des lieux avant la mise en œuvre du PGUD à Cotonou**

Les inondations, la stagnation des eaux pluviales et l'absence de traitement approprié des eaux usées à Cotonou représentent des problématiques récurrentes de premier plan. Elles affectent une grande partie de la population de Cotonou et tout particulièrement celle des quartiers périphériques. Elles ont comme conséquence induites : (i) la santé précaire des populations (conditions favorables au développement des maladies d'origine hydrique ou transmises par les moustiques), (ii) des dégâts matériels de plusieurs ordres : habitations, équipements collectifs, biens privés et biens de production, (iii) et en général un ralentissement des activités qui constitue un frein notable au développement économique et humain. Les zones les plus affectées sont celles habitées par les populations défavorisées notamment celles de Yénawa et d'Ahouansori.

En termes d'accès aux infrastructures d'assainissement et socio-communautaires, les réalisations effectuées avant la mise en œuvre du PGUD sont très faibles voire inexistantes. Le déséquilibre entre le centre urbain et les quartiers périphériques est très accentué avec

66,6% et 10% respectivement en 1999. Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les ouvrages existants concernent une fraction insignifiante de certains quartiers périphériques et sont insuffisamment entretenus. Par exemple, le tronçon qui raccorde le Carrefour Agbodjèdo au collecteur à ciel ouvert de Yénawa a été aménagé en terre avec assainissement latéral partiel sur une largeur carrossable ; malgré cet aménagement, la circulation y est rendue difficile du fait de nombreuses crevasses et de portions sablonneuses ; on note également sur ce tronçon, des exutoires orientés vers le lac Nokoué.

C'est pour corriger un tant soit peu le déséquilibre entre les centres urbains et les quartiers périphériques que le gouvernement béninois a sollicité la Banque Mondiale aux fins de mettre en œuvre le PGUD. Ce projet a permis au gouvernement du Bénin de préparer l'avènement de la décentralisation qui est devenue effective avec les élections municipales et communales de 2003.

## CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

### *Section 1 : Le Cadre théorique de l'étude*

#### **Paragraphe 1 : Problématique et objectif de l'étude**

##### **A- Problématique**

Face aux effets pervers de la pauvreté et la persistance des inégalités sociales dans les pays en développement, les gouvernements des pays sous-développés avec l'aide des bailleurs de fonds ont opté pour l'assistance des populations démunies. Cette assistance a entre autres, pour but de favoriser l'accès des indigents aux services sociaux de base à travers la dotation de ces populations en infrastructures sociocommunitaires.

La décentralisation intervenue en 2003 au Bénin dans le souci du législateur de rapprocher l'administrateur de l'administré est au cœur de bien de préoccupations, d'attentes, de conflits d'intérêts et semble faire la preuve de son caractère indispensable. Mais bien des solutions restent encore à apporter aux problèmes que connaissent les populations, notamment en ce qui concerne la satisfaction de leurs besoins sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité,...). Ces ennuis se généralisent malheureusement dans bien de localités du Bénin, aggravant ainsi la pauvreté et les inégalités sociales. C'est pourquoi, le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD) dont l'objectif est d'améliorer de façon durable, le niveau et la qualité des services urbains rendus aux populations dans les communes à statut particulier, notamment aux habitants des quartiers défavorisés et sous équipés de ces communes dans les domaines de la circulation, l'assainissement et l'entretien des infrastructures urbaines est une

opportunité en ce sens qu'il a permis de doter plusieurs quartiers défavorisés de la ville de Cotonou d'infrastructures sociocommunitaires.

Ainsi, les quartiers de certaines ex-communes urbaines de la Circonscription Urbaine de Cotonou (Ahouansori et Yénawa) qui se développent de plus en plus en périphérie de la ville de Cotonou et qui sont caractérisés par une paupérisation de la population vivant dans des conditions très difficiles ont bénéficié du projet. Avant l'intervention du PGUD, ces quartiers défavorisés étaient marqués par l'absence ou l'insuffisance d'équipements scolaires, sanitaires et socioculturels, la rareté des équipements individuels d'hygiène et d'assainissement, le manque d'eau potable, etc.

Du fait des facteurs socioculturels, de la méconnaissance des effets des comportements non hygiéniques et des ressources financières limitées, respectivement 43% et 23% des habitations d'Ahouansori et de Yénawa n'ont pas de latrines selon un sondage réalisé en 1998 par l'Association Médico-Sociale de Mènotin (AMSM). De même, les matières fécales sont déversées dans le lac via les latrines sur pilotis ou aux abords des habitations. Il existait très peu de latrines publiques dans ces deux quartiers. Notons que près de trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) des maisons d'Ahouansori laissent les eaux usées s'infiltrer naturellement dans le sol ou s'échapper dans les rigoles ou dans les rues. La nappe phréatique est ainsi polluée et les puits sont contaminés. Dans le même temps, la majorité des populations de la zone n'a pas accès à l'eau potable.

Les actions du Projet se sont axées sur la réhabilitation et la construction d'infrastructures urbaines de base; la participation et l'intégration Communautaire mais aussi et surtout par le renforcement des capacités de gestion municipale visant à améliorer les instruments

de gestion et les ressources financières des villes retenues pour leur permettre de fournir de meilleurs services urbains et d'entretenir les équipements mis en place avec l'aide des ministères techniques concernés et des administrations déconcentrées. C'est ainsi que Cotonou a bénéficié de la construction et de la réhabilitation de plusieurs écoles, de centres de santé, de centres de développement communautaire. Nous pouvons également citer la construction des kiosques à eaux, de latrines, le pavage et l'assainissement d'un grand nombre de rues, la construction et la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées. Pourtant les problèmes sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité...) demeurent d'actualité dans les quartiers d'Ahouansori et de Yénawa.

- Quel est l'incidence des travaux d'assainissement du PGUD sur le quotidien des populations cibles?
- Quel est le niveau d'amélioration des conditions de vie socio-économique des bénéficiaires du Projet?
- Quelle appréciation les bénéficiaires ont-ils du projet?

De façon plus large, ces interrogations nous permettent de formuler la question de recherche ci-après :

***Quel est l'impact socio-économique du PGUD sur les bénéficiaires ?***

## **B- Objectifs et Hypothèses de l'étude**

### **1. Objectifs de l'étude**

Cette étude vise comme objectif général, d'évaluer l'impact du PGUD sur l'amélioration des conditions de vie dans la ville de Cotonou;

De manière plus spécifique, il s'agira de:

- Analyser l'incidence du PGUD sur les indicateurs de conditions de vie urbaine dans la ville de Cotonou;
- Proposer des mesures pour améliorer les méthodes d'analyse des besoins urbains dans la ville de Cotonou.

### **2. Hypothèses de l'étude**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, les hypothèses suivantes ont été formulées :

- Le PGUD a une incidence sur les conditions de vie dans la ville de Cotonou
- La bonne analyse des besoins urbains permet une lutte plus efficace contre la pauvreté

### **Paragraphe 2 : Revue de la Littérature.**

Les politiques et les programmes de développement sont généralement conçus pour améliorer des indicateurs de résultats, par exemple pour augmenter les revenus, faciliter l'apprentissage ou faire reculer une maladie. Savoir si les changements espérés se sont effectivement produits est une question de politique publique importante, et pourtant rarement considérée. Le plus souvent, les responsables de programme et les décideurs mettent l'accent sur le contrôle et la mesure des intrants et des produits immédiats (par exemple le montant d'argent dépensé et

la quantité d'infrastructures construites) plutôt que sur la question de savoir si les programmes ont atteint leurs objectifs en termes d'amélioration du bien-être des bénéficiaires. Ainsi, plusieurs milliards de dollars sont injectés dans l'aide publique au développement chaque année, et pourtant peu de choses sont connues sur l'impact réel des projets sur les pauvres. Les interventions produisent-elles les bénéfices escomptés et quel est l'impact global sur la population? Les programmes ou projets pourraient-ils être mieux conçus pour atteindre les résultats escomptés? Les ressources sont-elles dépensées de façon efficiente? Tels sont les types de questions auxquelles on ne peut répondre que par une **évaluation d'impact**, « une approche qui mesure les résultats d'une intervention de programme en éliminant les autres facteurs possibles » selon (Judy L. Baker, Mai 2000).

Dans le management des Projets, l'évaluation d'impact est un concept tout à fait nouveau. Pour HADJI Ch., 1990, « Evaluer c'est mettre en relation des éléments issus d'un observable (ou référé) et un référent pour produire de l'information éclairante sur l'observable, afin de prendre des décisions.» Dans cet ordre d'idées, ARDOINO J. & BERGER G. (1989) définissent le Référent, comme étant « ce à quoi se rapporte pour devenir plus intelligible un matériel donné ». Il comporte l'objectif de l'action (les compétences visées) et les critères sur lesquels on s'appuiera pour évaluer l'observable, c'est-à-dire la production de l'apprenant en fonction de la tâche prescrite. Si on évalue un produit fini, les critères seront des qualités attendues de ce produit; si on évalue un processus, les critères seront des opérations invariantes à réaliser pour fabriquer ce produit et qui mettent en jeu les compétences visées. Quant au Référé, c'est l'observable (la production / la démarche) et les indicateurs qui permettront de se prononcer en fonction des critères.

La *Banque Mondiale* à travers son guide l'Évaluation d'impact en pratique définit l'évaluation comme étant « une appréciation périodique et objective de projets, programmes ou politiques prévus, en cours de réalisation ou achevés. Les évaluations permettent de répondre à des questions précises liées à la conception, la mise en œuvre ou les résultats des programmes. Contrairement au suivi, qui est continu, les évaluations sont périodiques et effectuées à un moment donné, généralement par des spécialistes extérieurs au programme. La conception, la méthodologie et le coût des évaluations varient fortement en fonction du type de question à laquelle elles répondent. ». Le même guide met un accent particulier sur l'importance de la relation de cause à effet caractéristiques des évaluations d'impact : « les évaluations d'impact sont un type particulier d'évaluation qui porte sur les questions de cause à effet. Contrairement aux évaluations générales qui peuvent répondre à plusieurs types de questions, les évaluations d'impact sont structurées autour d'un type particulier de question : quel est l'impact (ou **l'effet causal**) d'un programme sur un résultat donné? La dimension causale est primordiale. Nous nous intéressons ici à l'impact du programme, à savoir les changements des résultats causés directement par celui-ci. L'évaluation d'impact vise ainsi à déterminer quels changements peuvent être attribués directement et exclusivement au programme. »

Les changements induits par un programme peuvent être appréhendés sous plusieurs angles. Les aspects socio-économiques prennent en compte des enjeux tels la sécurité, le cadre de vie, l'héritage culturel ainsi que les questions relatives à l'emploi conduisant à une intégration consensuelle des préoccupations des populations. En effet, la socio-économie est un mélange entre les sciences économiques et la sociologie; Elle vise à intégrer les outils des sciences économiques avec

ceux de la sociologie afin d'examiner l'évolution économique des sociétés (Wikipédia 2013).

La Commune, en tant que niveau de décentralisation territoriale et socioéconomique, est le lieu par excellence du développement local où le défi majeur de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de réduction de la pauvreté devrait être relevé. Cette collectivité territoriale décentralisée ne peut réussir cette mission qu'à travers les projets. Un projet D'après le « *Project Management Institut* » (PMI) est toute activité réalisée une seule fois, dotée d'un début et d'une fin déterminée et qui vise à créer un produit ou un savoir unique. Il peut nécessiter la participation d'une seule ou de milliers de personnes. Sa durée peut être de quelques jours ou de plusieurs années. Il peut être entrepris par une seule organisation ou par un groupe d'organismes intéressés. Il peut s'agir de quelque chose d'aussi simple que l'organisation d'un événement d'une journée ou d'aussi complexe que la gestion urbaine c'est-à-dire un processus complexe qui nécessite une base d'information conséquente et une grande coordination entre les acteurs qui font la ville.

La lutte contre la pauvreté est devenue une question importante pour les économistes du développement ainsi qu'un enjeu majeur pour les institutions nationales et les agences d'aide bi ou multilatérales. Mais qu'est-ce que la pauvreté? La première difficulté de la recherche dans le domaine de la pauvreté est de trouver une définition universelle ou normalisée de ce phénomène. C'est loin d'être le cas aujourd'hui : alors qu'une approche en terme de pauvreté absolue domine lorsque l'on traite des pays en développement (être pauvre c'est disposer de moins d'un dollars par jour, par exemple), les pays développés (à l'exception des Etats Unis) usent d'une définition en termes relatifs (être pauvre

c'est disposer de moins de 40% du revenu médian par unité de consommation). D'après le sommet mondial sur le développement social tenu en 1995, à Copenhague, « la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viables; faim et malnutrition; mauvaise santé; morbidité et mortalité accrue du fait des maladies; environnement insalubre, discrimination sociale et exclusion »; alors que pour le PNUD, la pauvreté humaine est « un ensemble de manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes de participer à la vie de la communauté ». D'autres auteurs distinguent la pauvreté monétaire qui se manifeste par le manque de revenu de la pauvreté non monétaire qui est relative aux conditions de vie. Comment en lutter contre?

« Notre rêve est un monde sans pauvreté ». Par sa devise, la Banque mondiale affiche ostensiblement sa préoccupation pour la thématique de la lutte contre la pauvreté. Dès la fin des années quatre-vingt, cette institution, au côté du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), fit entrer la lutte contre la pauvreté dans son discours et ses pratiques de développement. Aujourd'hui, le thème s'est transformé en véritable leitmotiv consensuel des organisations internationales de développement.

## ***Section 2 : Méthodologie de la recherche***

Il existe une kyrielle de méthodes et techniques pour collecter des informations et des données dans le cadre des sujets à caractère exploratoire comme le nôtre.

GRAWITZ (1996) disait en allusion au choix de méthodes et des techniques y afférents que «la méthode, le moyen de parvenir à un

aspect de la vérité, de répondre à la question "comment", est lié au problème de l'explication».

Le sujet objet de la présente étude est de type recherche-diagnostic. Il s'agit d'une étude à caractère de recherche appliquée ayant pour objectif l'établissement d'un diagnostic lié à une situation en observation, tout en impliquant l'auteur de l'étude à l'identification des problèmes à résoudre et aux propositions de solutions à ces problèmes.

## **Paragraphe 1 : Outils de collecte des données**

### **A- L'étude exploratoire**

A cette phase, nous nous sommes rendus dans les centres documentaires. Elle a été également l'occasion d'avoir des entretiens aussi bien avec les élus locaux, les comités de développement de Quartiers, les deux Agences d'exécution du PGUD, l'AGETUR et la SERHAU-SA, les riverains des ouvrages, ainsi que des acteurs impliqués dans le processus du développement local. Tous ces acteurs ont participé:

- A la conception du projet;
- A sa mise œuvre;
- A l'utilisation des ouvrages réalisés par le projet;

Ces différents entretiens et démarches nous ont également permis de formuler le thème de recherche, les hypothèses, d'harmoniser les points de vue sur les objectifs et de nous focaliser sur l'analyse des données.

## **B- La recherche documentaire**

Selon Quételet (1982), « la recension des écrits constitue la pierre angulaire de l'organisation systématique d'une recherche. Aucun chercheur n'oserait entreprendre une recherche sans au préalable vérifier l'état de la question ». Cette exigence d'ordre méthodologique en matière de recherche scientifique a beaucoup influencé nos premières démarches orientées essentiellement vers l'appréciation des acquis antérieurs aussi bien sur le plan des supports écrits que de ceux relevant de l'oralité.

Dans le but de cerner les contours du sujet, un inventaire et une lecture des ouvrages et rapports qui existent sur la question ont été faits. La recherche documentaire nous a permis d'approfondir nos connaissances sur les thèmes génériques tels que : l'amélioration de condition de vie, l'évaluation d'impact de projet, la gestion urbaine, la réduction de la pauvreté, l'analyse socio-économique, etc.

Par ailleurs, nous avons aussi fait la recherche documentaire dans les centres de documentation des institutions ci-après :

- Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR);
- Société d'Etude Régionale, d'Habitat et d'Aménagement Urbain, SA (SERHAU-SA);
- Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE);
- Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE);
- Agence Française de Développement (AFD);
- La bibliothèque de la FASEG-UAC

## **Paragraphe 2 : Identification de la Cible, Outils de réalisation de l'enquête, de dépouillement et de présentation des données**

L'appréciation des effets induits par le PGUD sur les conditions de vie des populations bénéficiaires ne peut se faire que dans les zones d'intervention du projet dans la ville de Cotonou. C'est pourquoi la population mère de la présente étude est l'ensemble des 16 agglomérations (regroupés en deux grands quartiers à savoir Ahouansori et Yénawa) riveraines des ouvrages réalisés par le Projet. Il s'agit d'Agata, Ahouansori-agué, Ahouassa, Djèdjèlayé, Gankpodo, Vossa, Vossa-kpodji, Gbèdjromèdé II, Kowégbo, Kpondéhou, Kpondéhou I, Ladji, Minontchou, Towéta I, Towéta II, Yénawa. Cent (100) personnes ont été interviewées pour l'ensemble de tous ces quartiers. L'échantillonnage a suivi la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. Ainsi donc, le nombre d'enquêté par quartier dépend de la grandeur en superficie du quartier, et surtout du nombre d'ouvrages PGUD y présents par rapport aux autres.

La cible est composée essentiellement des personnes ci-après.

- Les Comités de Développement de Quartiers (CDQ)
- Les membres d'association de Développement,
- Les élus locaux et municipaux,
- Les directeurs ou directrices d'écoles primaires publiques,
- Les sages-femmes, les infirmières et infirmiers diplômés d'Etat
- Les ménages
- Les cadres de l'administration municipale

Le choix porté sur les comités de développement de quartiers, les élus locaux et municipaux et les cadres de l'administration municipale se

justifie par le fait qu'ils sont les premiers responsables en charge du développement à la base.

Le choix porté sur les ménages et personnes ressources se justifie par le fait qu'il permet d'atteindre les personnes concernées par l'impact réel des ouvrages du projet sur les conditions de vie et la pauvreté.

Le dépouillement a été manuel et les données ont été saisies, apurées, traitées et analysées avec le logiciel statistique EpiData. Les logiciels Microsoft Word et Excel ont été utilisés pour la présentation des résultats. Quelques photos traitées par Adobe Photoshop ont permis d'illustrer les ouvrages réalisés par le projet.

## CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET SUGGESTIONS

### *Section 1 : Présentation et Analyse des résultats*

#### **Paragraphe 1 : Bref aperçu des réalisations du PGUD**

L'analyse de l'effet causal du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée sur les indicateurs de bien-être dans la ville de Cotonou exige au préalable une bonne connaissance dudit projet, de ses objectifs, des résultats attendus et ceux obtenus ainsi que l'existence d'une corrélation entre les résultats du projet, l'amélioration des conditions de vie et la politique de lutte contre la pauvreté. La présente section est consacrée aux réalisations du PGUD ainsi que leur incidence sur les conditions de vie et la pauvreté urbaine dans la ville de Cotonou.

Le PGUD s'est déroulé en deux phases avant de connaître une phase complémentaire. L'objectif principal visé par le projet est l'amélioration de façon durable du niveau et de la qualité des services urbains rendus aux populations dans les trois villes à statut particulier que sont Cotonou, Parakou et Porto-Novo, et spécifiquement aux habitants des quartiers défavorisés et sous équipés.

La signature de l'accord de prêt de la première phase dudit projet a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1999 sous le numéro 3234-BEN et a couvert la période de Mars 2000 à Septembre 2004, date de clôture actualisée. Le montant total de cette première phase s'évalue à vingt milliards sept cent millions de francs CFA (20,7 milliards FCFA). Elle a concerné les trois villes à statut particulier que sont Cotonou, Parakou et Porto-Novo. Elle a été mise en œuvre par deux agences d'exécution de travaux urbains : l'AGETUR et la SERHAU-SA. La contribution du budget national s'élève à un milliard quatre cent millions (1,4 milliards FCFA) et celle de toutes

les villes réunies à deux cent trente-quatre millions (234 millions) francs CFA; ses activités ont été décomposées en trois composantes dénommées A, B et C.

## **A- Les réalisations du PGUD1 dans la ville de Cotonou**

### **Composante A**

- Renforcement de la capacité des agents des services financiers pour un meilleur suivi des recettes municipales;
- Mise en place d'un organigramme adapté pour la municipalité avec la création des services techniques, la dynamisation du service des affaires financières et la création du Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC);
- Achat d'équipements roulants et de matériel informatique;
- Etc.

### **Composante B**

Cette composante a permis de doter la ville de Cotonou d'importants ouvrages d'assainissement et de voirie qui ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations. Elle a également contribué à désenclaver certaines zones surtout dans la partie Est de Cotonou où l'accès posait d'énormes problèmes.

Au total, quatorze mille soixante-seize (14.076) mètres linéaires (ml) de voies ont été pavées et mille sept cent (1.700) mètres linéaires de collecteurs ont été construits comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 1:** Récapitulatif des voies pavées et collecteurs du PGUD 1 à Cotonou

Désignations	Longueur (ml)	Financement
Voies pavées		
Ancien Pont / Lycée Coulibaly	575	AFD+CUC
Rue Capitaine Jean ADJOVI	800	AFD+CUC
Nouveau Pont / Agbato	2.080	AFD+CUC
Voie d'accès à Vossa	820	IDA+BENIN
Rue amont du collecteur P à Vèdoko	580	IDA+BENIN
Rue CEG Vèdoko / Sètovi	500	IDA+BENIN
Ecole Adogleta / Carrefour Chez KIED	1.625	AFD+CUC
TOTAL Ste Rita / Carrefour Agontinkon	675	IDA+BENIN
Av. du Canada / Barrière Houéyiho	1.302	IDA+BENIN
Pharmacie Sègbèya / Agbondjèdo	1.350	IDA+BENIN
Rue Marché Midombo	532	IDA+BENIN
Gbèdjromédé/Eglise Ste Cécile/ La Lune	1.272	IDA+BENIN
Sacré Cœur/Collecteur de Yénawa	1.665	IDA+BENIN
Rue Aval Collecteur Yénawa	300	AFD
<b>TOTAL</b>	<b>14.076</b>	
Collecteurs construits		
Collecteur P	1.700	IDA+BENIN
<b>TOTAL</b>	<b>1.700</b>	

Source : DPDM 2013

## **Composante C**

- Réalisation d'une étude d'identification du programme urbain de lutte contre le SIDA et la tenue d'un atelier de planification des actions de lutte contre le SIDA;
- Elaboration et validation des Plans de Développement des quartiers Ahouansori et Yénawa;
- Conception et exécution de micro-projets dans cinq (05) quartiers de Cotonou;
- Renforcement des capacités des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) et des Chefs de Service Appui aux Initiatives Communautaires (C/SAIC);

### **B- Les réalisations du PGUD2 et de la Phase Complémentaire**

La deuxième phase et la phase complémentaire du PGUD, enregistrées respectivement sous les numéros 4117-BEN et 4490-BJ ont essentiellement renforcé les acquis de la première quant aux composantes A, B et C avant d'introduire la composante D, qui est exclusivement réservée pour la ville de Porto-Novo.

Ci-dessous les tableaux illustratifs des réalisations de la phase 2 et de la phase complémentaire dans la ville de Cotonou

**Tableau 2** : Récapitulatif des Voies pavées et Collecteurs du PGUD2 à Cotonou

Désignation	Longueur (ml)	Financement
Carrefour Okpè Oluwa- Carrefour la Lune-STE CECILE	1350	Banque Mondiale – Mairie de Cotonou
Raccordement Agbondjèdo-Yénawa	1 615	Banque Mondiale – Mairie de Cotonou
Bourse du Travail - Marché aux moutons de Zongo	850	Banque Mondiale – Mairie de Cotonou
Agbato-Agbodjèdo	735	Banque Mondiale – Mairie de Cotonou
TOTAL	4.550	

Source : DPDM 2013

**Tableau 3** : Récapitulatif des voies pavées et collecteurs de la phase complémentaire à Cotonou

Désignations	Longueur (ml)	Financement
Pavage et assainissement de la route longeant le collecteur « P » et raccordement avec l'Avenue du renouveau	1.600	Banque Mondiale –Mairie de Cotonou
Pavage et assainissement de la rue Sènadé/Avotrou/Tanto	3.610	Banque Mondiale –Mairie de Cotonou
<b>Total</b>	5.210	
Travaux de construction du collecteur « W »	4.292	Banque Mondiale –Mairie de Cotonou
<b>Total</b>	4.292	

*Source : DPDM 2013*

## Paragraphe 2 : Présentation et Analyse des résultats

### Tableau de bord de l'étude

La vérification des hypothèses de l'étude suppose l'existence de critères bien définis. Ainsi, à l'aide d'un tableau, nous allons définir les grandes lignes de ces critères.

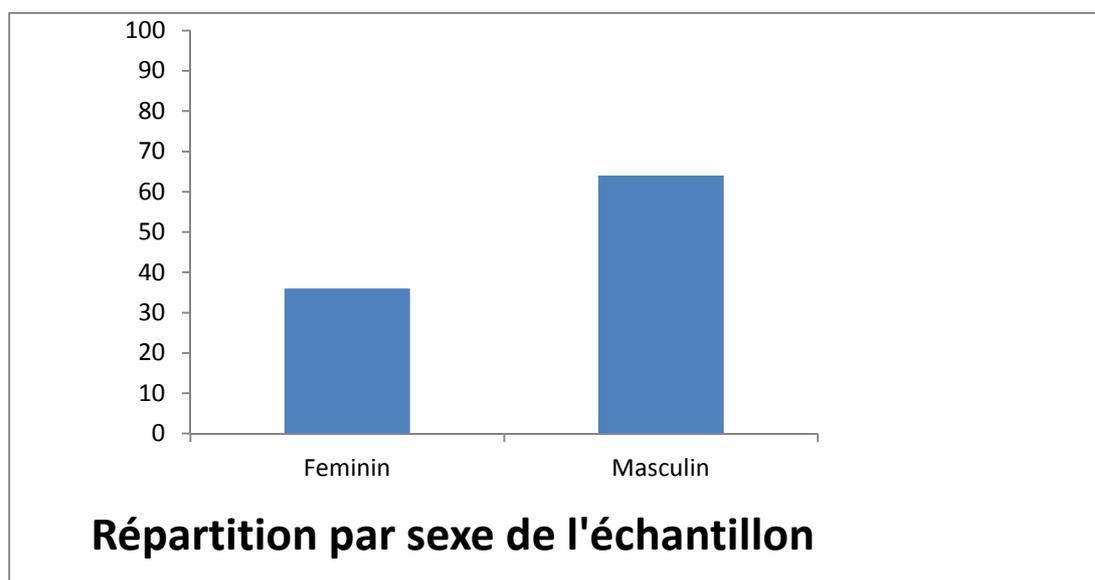
**Tableau 4:** Tableau de bord de l'étude

<b>Niveau d'analyse</b>	<b>Problématique</b>	<b>objectifs</b>	<b>Causes</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Niveau général</b>	<b>Problème Général : Malgré l'intervention du PGUD, les quartiers défavorisés de Cotonou éprouvent des besoins sociaux de base</b>	<b>Objectif Général : Evaluer l'impact du PGUD sur l'amélioration des conditions de vie dans la ville de Cotonou</b>	-	-

<p><b>Niveau Spécifique (NS)</b></p> <p><b>NS1</b></p>	<p>Problème Spécifique N° 1 : Conditions de vie précaires dans les quartiers défavorisés</p>	<p>Objectif Spécifique N° 1 : Analyser l'incidence du PGUD sur les indicateurs de conditions de vie urbaine dans la ville de Cotonou;</p>	<p>Cause Spécifique N°1 : l'insuffisance d'infrastructures socio - communautaires de base</p>	<p>Le PGUD a une incidence sur les conditions de vie dans la ville de Cotonou</p>
<p><b>NS2</b></p>	<p>Problème Spécifique N°2 : Le niveau de pauvreté est élevé dans la ville de Cotonou</p>	<p>Objectif spécifique N°2 : proposer des mesures pour améliorer les méthodes d'analyse des besoins urbains dans la ville de Cotonou.</p>	<p>Cause Spécifique N°2 : La mauvaise évaluation des besoins urbains est source de pauvreté</p>	<p>La bonne analyse des besoins urbains permet une lutte plus efficace contre la pauvreté</p>

## A- Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées

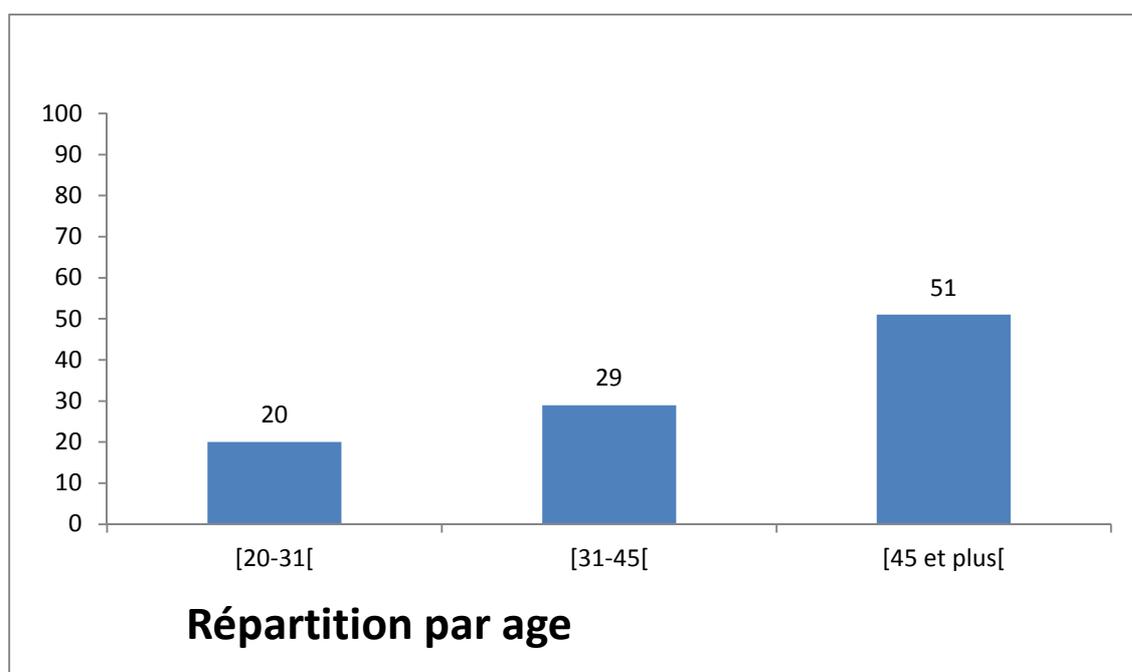
**Graphique 1:** Répartition des enquêtés selon le sexe



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

La population de notre enquête est constituée à 64% d'hommes et 36% de femmes

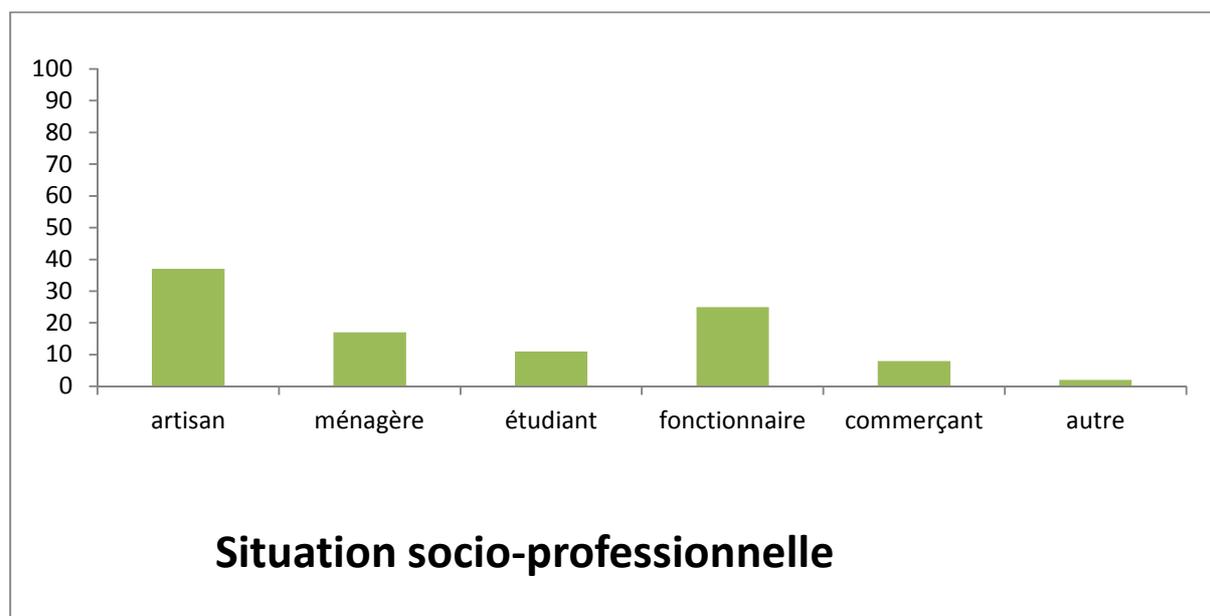
**Graphique 2 :** Répartition des enquêtés selon la tranche d'âge



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

Plus de la moitié (51%) des enquêtés est âgée d'au moins 45 ans. L'âge moyen au sein de cette population est de 45 ans avec un âge minimum de 20 ans et un âge maximum de 78 ans.

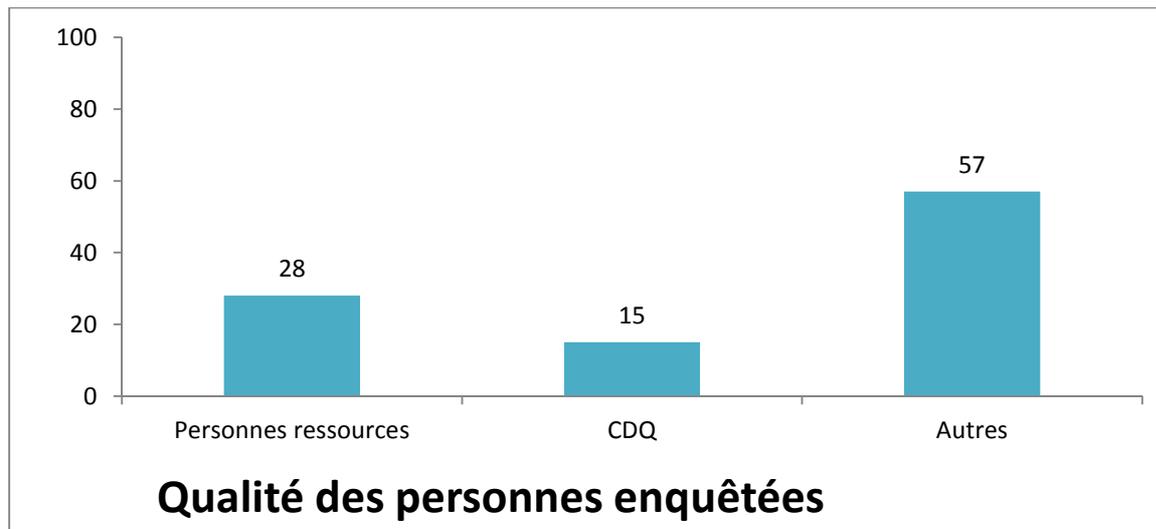
**Graphique 3:** Répartition des enquêtés selon la situation socio-professionnelle



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

En analysant la population enquêtée selon la situation socioprofessionnelle, on observe que les artisans (37%), les fonctionnaires (25%), les ménagères (17%) sont les plus représentés.

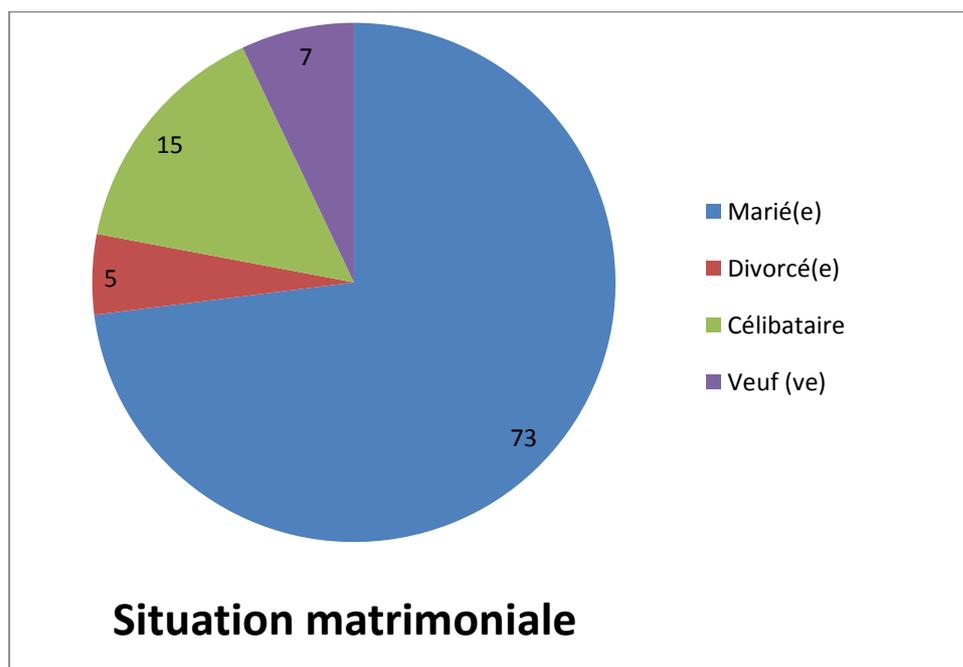
#### Graphique 4 : Qualité des personnes enquêtées



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

En ce qui concerne la qualité des personnes enquêtées, elles sont des personnes ressources (membres d'associations de développement, élus locaux et municipaux, directeurs ou directrices d'écoles primaires publiques, infirmiers diplômés d'Etat et sages-femmes, etc.) (28%), les CDQ (15%) auxquels s'ajoutent d'autres personnes (faiseurs d'opinion, étudiants, artisans, etc.) (57%).

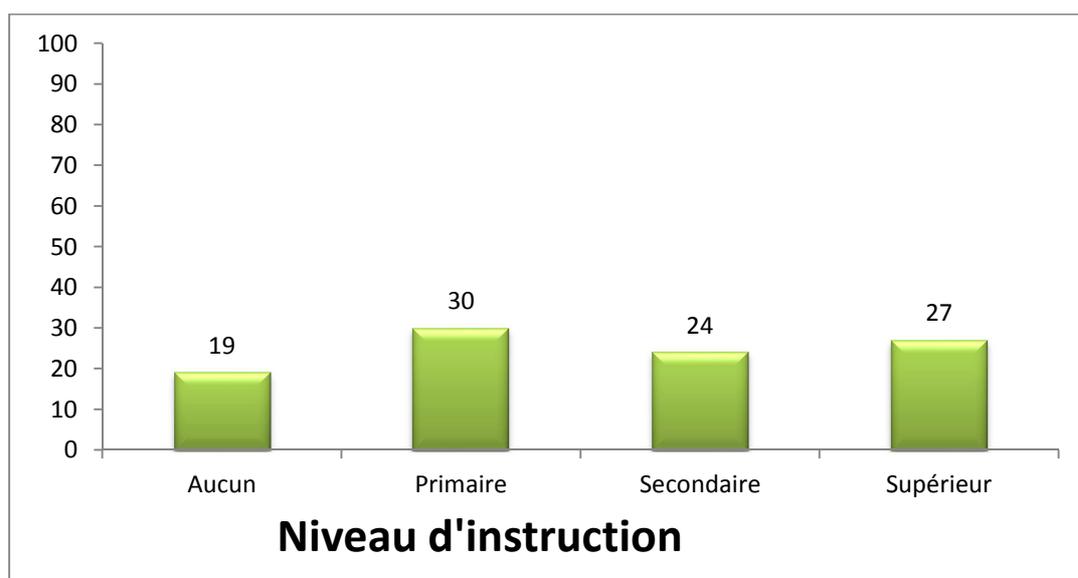
**Graphique 5 : Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale**



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

La population interviewée est à dominance mariée (73%), le reste réparti entre célibataires (15%), veufs (7%) et divorcés (5%).

**Graphique 6: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction**



Source : Enquête de terrain Mai à Juin 2014

Plus de la moitié de la population (54%) a entre le niveau primaire et le secondaire. On note également que plus du quart (27%) des personnes interrogées a le niveau supérieur.

### **B- Incidence des actions du PGUD sur les conditions de vie et vérification de l'hypothèse n°1**

- *Construction ou réhabilitation des salles de classes, équipement en mobiliers ordinaires, construction de latrines et remblais de la cour de l'école.*

On observe que 62 des personnes interrogées sur 100 affirment disposer d'une école primaire publique. En matière de construction ou de réhabilitation des salles de classes, 37 parmi eux répondent par l'affirmative, 19 reconnaissent que l'école a bénéficié d'équipement en mobiliers ordinaires, 22 répondent que l'école a bénéficié de construction de latrines et 17 confirment qu'il y a eu de remblais de la cour de l'école. De ce qui précède, les populations de Yénawa et d'Ahouansori ont bénéficié des actions du PGUD qui leur ont permis d'avoir un accès facile aux infrastructures sociocommunitaires notamment : salles de classes et latrines

**Photo 1** : Blocs de latrines à l'école primaire publique d'Ahouansori



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

Ces blocs de latrines permettent de lutter contre la pollution urino-fécale, source de diverses maladies, notamment le choléra. Ils participent par conséquent à l'assainissement du cadre de vie des apprenants. Une preuve que les actions du PGUD ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des écoliers.

- *Construction ou réhabilitation d'infrastructures sanitaires, équipement en consommables médicaux et équipement en mobiliers ordinaires*

30% des personnes interrogées affirment la présence de centre de santé. En matière de construction ou de réhabilitation des infrastructures de santé, 8 parmi eux répondent par l'affirmative, 2 reconnaissent que les centres de santé ont été équipés en consommables médicaux, 4

répondent que le centre de santé a eu d'équipement en mobiliers ordinaires.

**Photo 2:** Centre de Santé de Gankpodo



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

Avant l'intervention du PGUD dans le quartier de Yénawa, les populations se dirigeaient vers l'hôpital de zone de Suru-léré qui est un peu éloigné d'elles ce qui avait pour conséquences, les fausses couches, les naissances en cours de route, les complications entraînant parfois la mortalité infantile et, ou maternelle.

La construction et la mise en service de ce centre de santé de proximité a permis de régler un grand nombre de ces problèmes sanitaires.

- *Seulement 6 personnes reconnaissent la présence et le fonctionnement du Centre de Développement Communautaire.*

**Photo 3:** Centre de Loisirs des Jeunes de Gankpodo



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

Avant la construction de ce centre de loisir, les jeunes du quartier n'avaient aucun espace pour leur divertissement, et le taux de fécondité était très élevé. Ce centre a permis non seulement de créer un cadre de loisirs aux jeunes mais aussi de doter le Comité de Développement de Quartier (CDQ), d'un cadre pour ses séances de travail.

- *Mobilité urbaine, développement des activités économiques et création d'emploi*

38 parmi les personnes interrogées répondent par l'affirmative sur la présence des voies pavées dans les quartiers. Parmi eux, 30 affirment

que ces voies ont permis une plus grande mobilité urbaine, 34 pensent que ces voies ont permis le développement des activités économiques tandis que 25 affirment que cela a induit la création d'emplois.

**Photo 4:** Rue pavée devant l'Eglise Catholique Sacrée Cœur de d'Akpakpa



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

Les rues pavées ont permis une mobilité urbaine plus fluide, le développement des activités génératrices de revenu et une urbanisation accélérée de la zone.

- *Lutte contre les inondations cycliques, lutte contre la pollution et lutte contre les maladies hydriques*

Les personnes interrogées ont répondu pour 35% par l'affirmative sur l'existence des ouvrages de drainage des eaux pluviales. Pour 32% de ces personnes, ces ouvrages ont permis de lutter contre les inondations

cycliques. Pour 23% ces ouvrages ont permis de lutter contre la pollution et les maladies hydriques.

**Photo 5:** Collecteur devant l'Eglise Catholique Sainte Cécile de Cotonou



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

Les collecteurs constituent des ouvrages de drainage des eaux pluviales vers les exutoires naturels et par conséquent permettent de lutter contre les inondations cycliques qui sévissent chaque année à Cotonou.

- *Accès plus facile à l'eau potable, lutte contre les maladies hydriques et un meilleur assainissement de la localité*

Les personnes interrogées ont répondu pour 88% par l'affirmative sur l'existence des kiosques à eaux. Pour 68% de ces personnes, ces kiosques ont permis d'accéder plus facilement à l'eau potable. Pour 64%, ces kiosques ont permis de lutter contre la pollution et 60% parmi

eux pensent que ces kiosques ont permis de lutter contre les maladies hydriques.

**Photo 6:** Kiosque à eau à Ahouansori



*Source : Cliché SOSSOUKPE, ville de Cotonou*

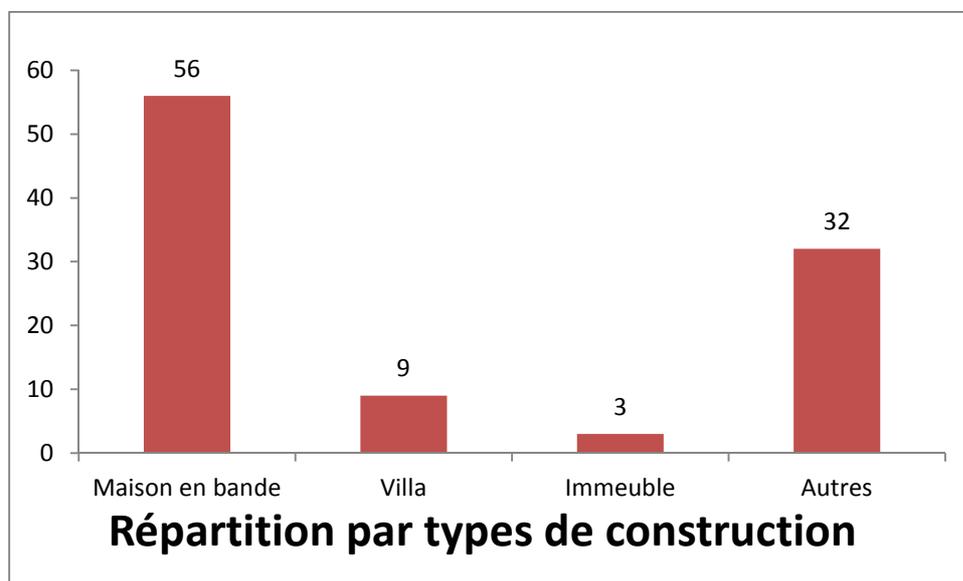
Avant l'intervention du Projet, les zones de Yénawa et d'Ahouansori n'étaient pas viabilisées. Par conséquent, elles n'ont pas bénéficié des prestations de la SONEB et de la SBEE. Donc l'accès à l'eau potable était difficile et les maladies hydriques étaient fréquentes ; c'est pourquoi, le projet a prévu la mise en place de ces kiosques à eau pour un accès plus facile à l'eau potable et donc une réduction sensible des maladies sus indiquées. Ces kiosques à eau ont permis également aux

populations de développer des activités génératrices de revenu, entre autres le maraîchage et le lavage auto.

**L'hypothèse N°1 est ainsi vérifiée : les réalisations du PGUD ont effectivement une incidence sur les conditions de vie des populations riveraines.**

### **C- Analyse des besoins des populations et vérification de l'hypothèse n°2**

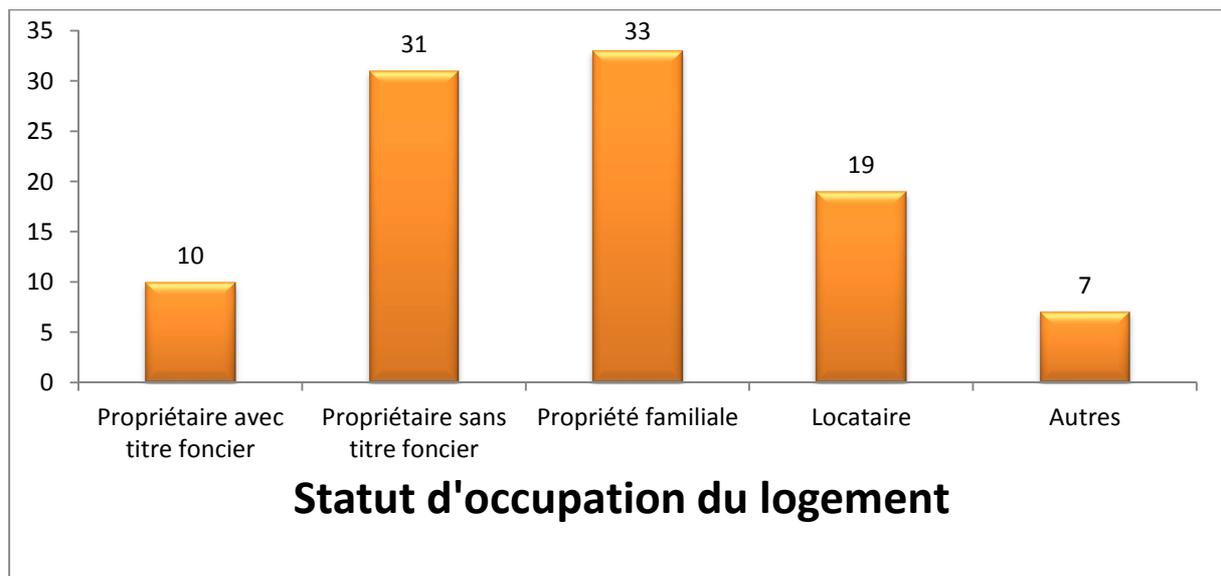
**Graphique 7: Répartition par type de Construction**



*Source : Données d'enquête*

La grande majorité des personnes interviewées vivent dans des maisons en bande (56%), très peu dans des immeubles et villas.

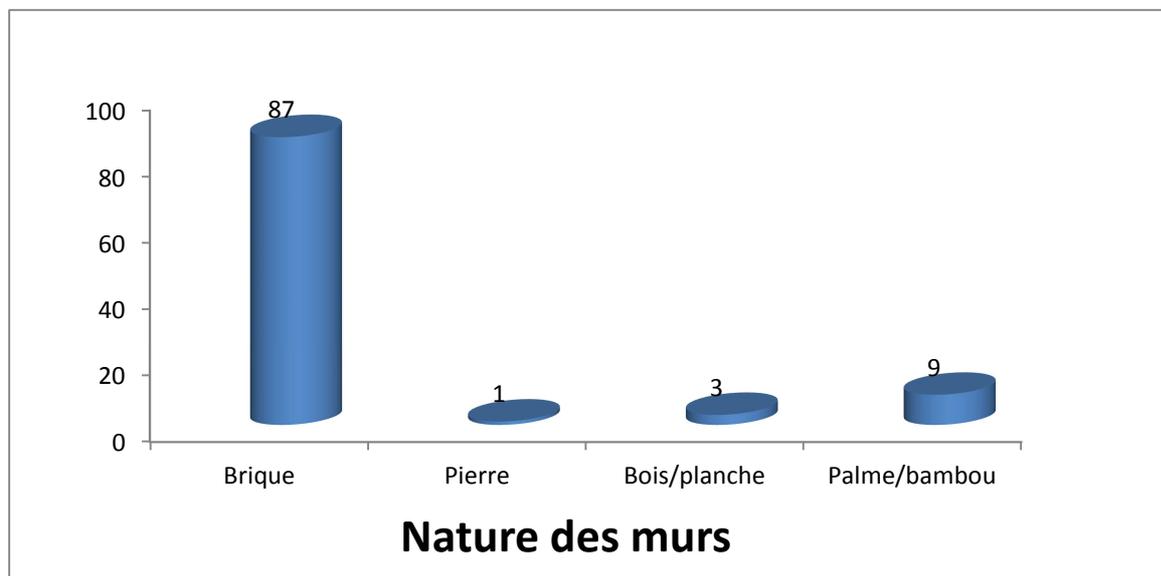
**Graphique 8: Statut d'occupation du logement**



Source : Données d'enquête

33% des personnes enquêtées vivent dans des propriétés familiales et 31 % ont une propriété sans titre foncier, 19% sont des locataires.

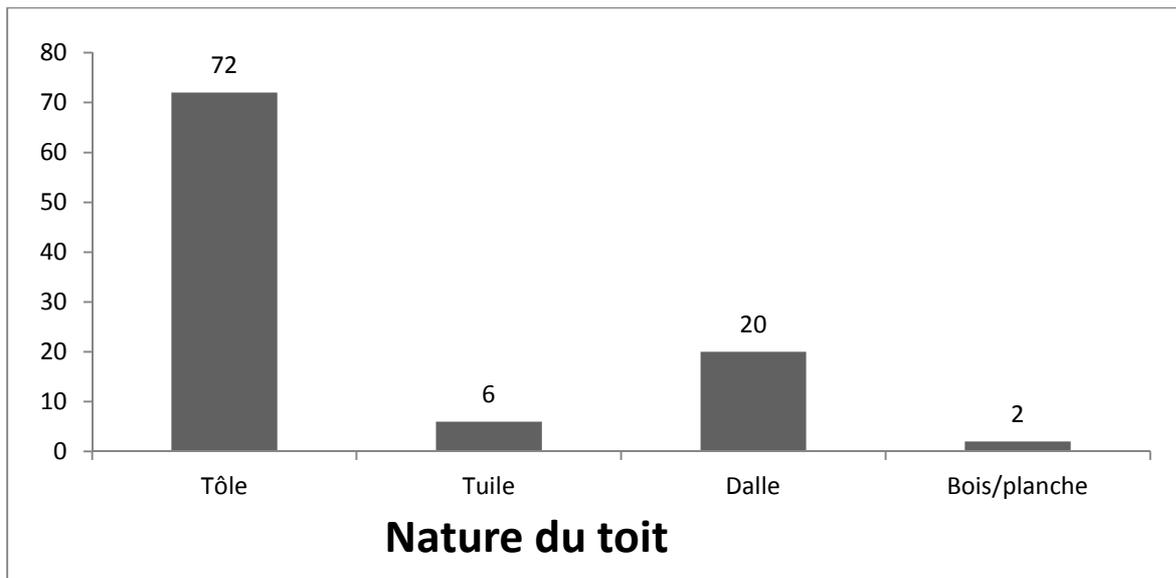
**Graphique 9 : Nature des murs**



Source : Données d'enquête

La majeure partie des enquêtés (87%) logent dans des maisons en brique. 9% vivent dans les maisons en palme ou bambou et 3% dans des maisons en bois et planches

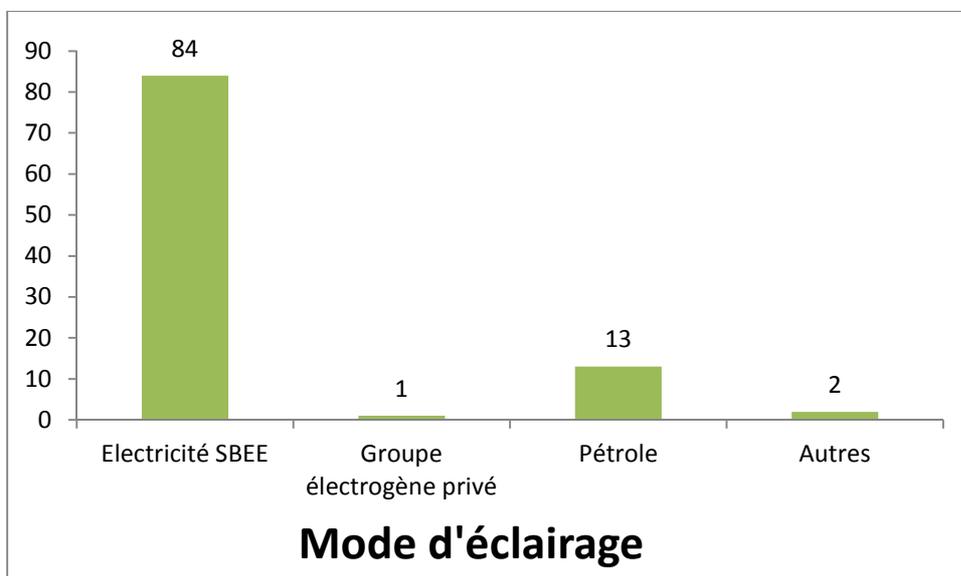
**Graphique 10 : Nature du toit**



Source : Données d'enquête

72% des enquêtés ont leur maison couverte de tôle, 20% des maisons sont construites avec dalle et les autres en tuile et en planche et bois.

**Graphique 11: Mode d'éclairage**

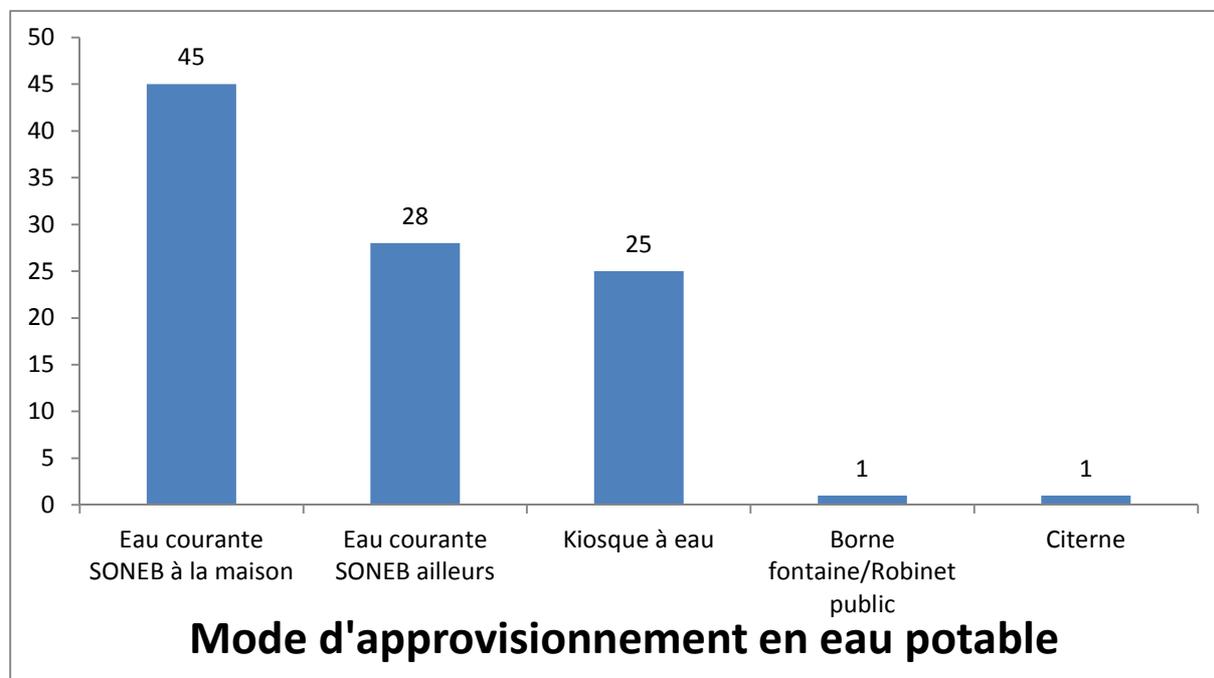


Source : Données d'enquête

Cotonou étant la capitale économique, le mode d'éclairage le plus courant est l'électricité. Ce mode d'éclairage est dominant au niveau des

personnes enquêtées, soit (82%) des ménages, suivi du pétrole lampant (13 %) qui est le mode le plus connu dans les zones rurales.

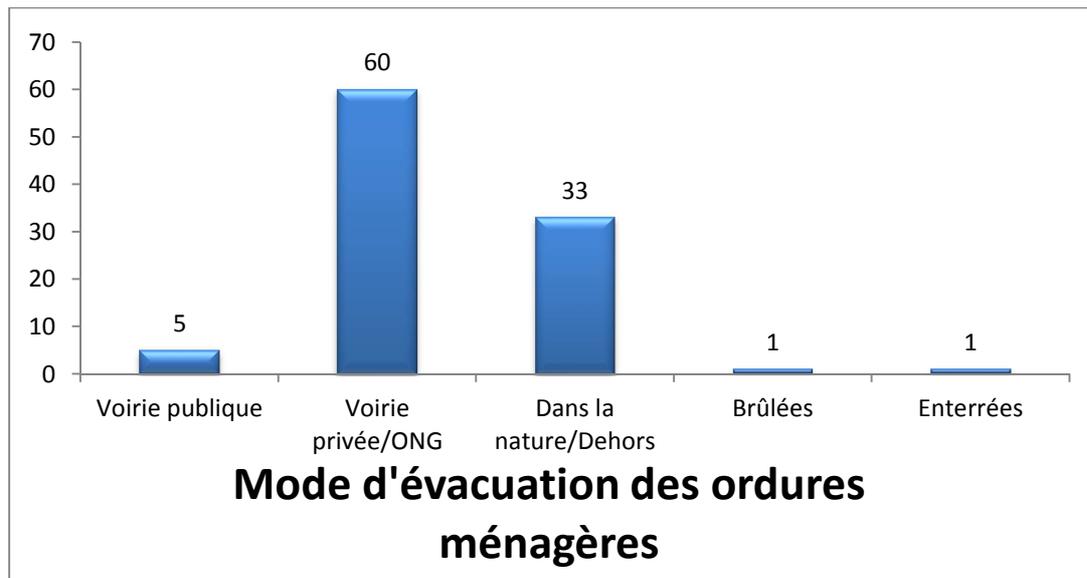
**Graphique 12:** Mode d'approvisionnement en eau potable



*Source : Données d'enquête*

Le réseau de distribution d'eau potable de la SONEB constitue le mode d'approvisionnement en eau potable à la maison comme ailleurs de la plupart des enquêtés (73%). Les kiosques à eau constituent la seconde source d'approvisionnement en eau potable.

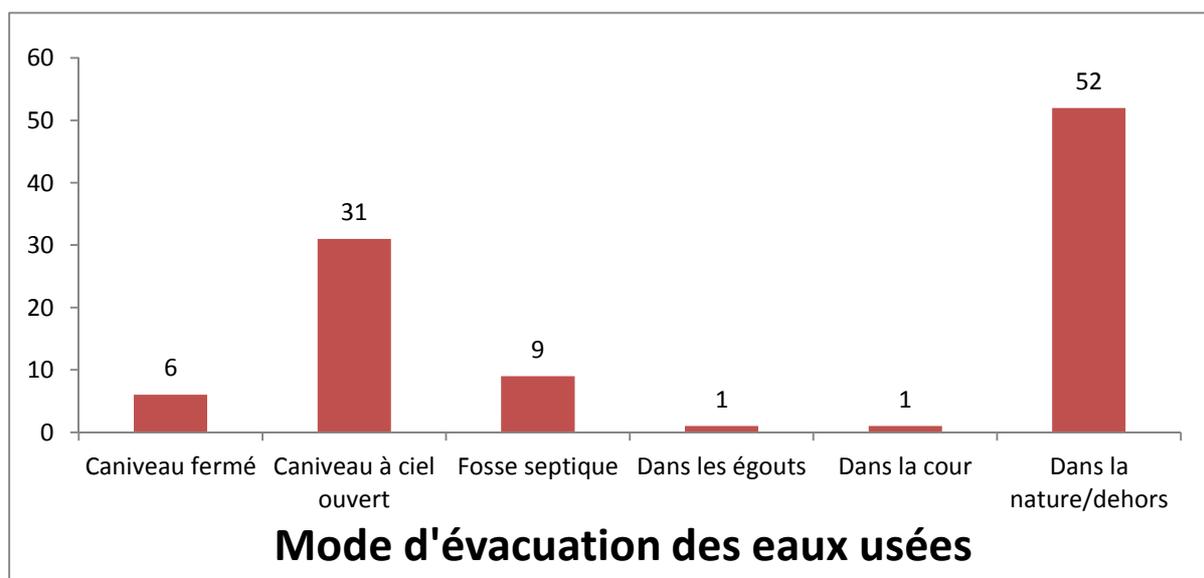
**Graphique 13: Mode d'évacuation des ordures**



Source : Données d'enquête

Plus de la moitié des enquêtés évacue leurs ordures par la voirie ou les ONG privées alors que 33% des ménages les évacuent dans la nature

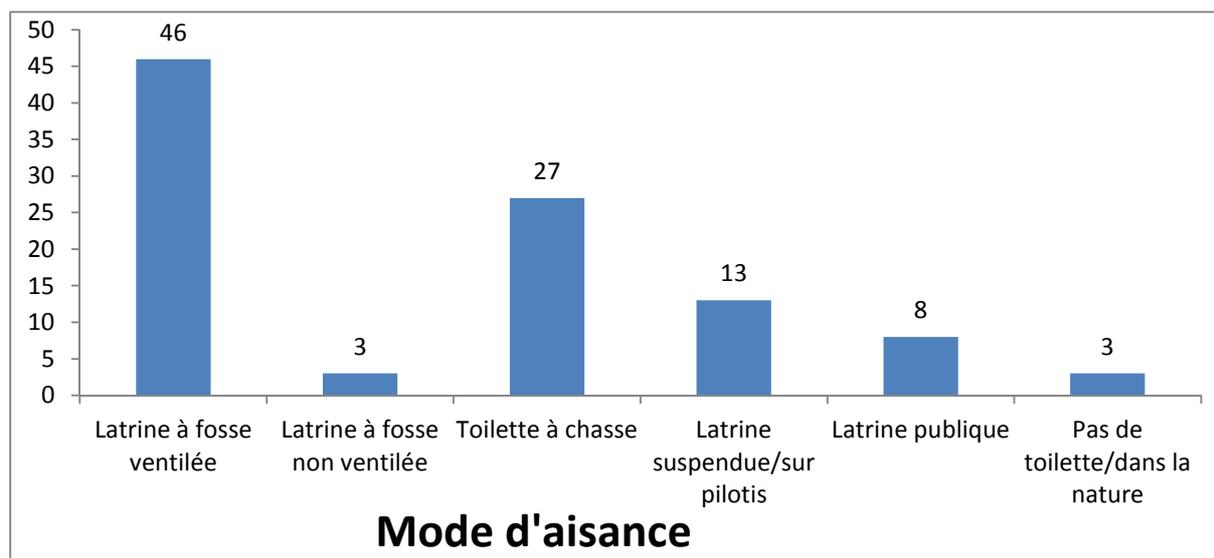
**Graphique 14 : Mode d'évacuation des eaux**



Source : Données d'enquête

Plus de la moitié des enquêtés (52%) évacuent les eaux usées dans la nature et 31% dans les caniveaux à ciel ouvert et très peu utilisent les égouts et les fosses septiques

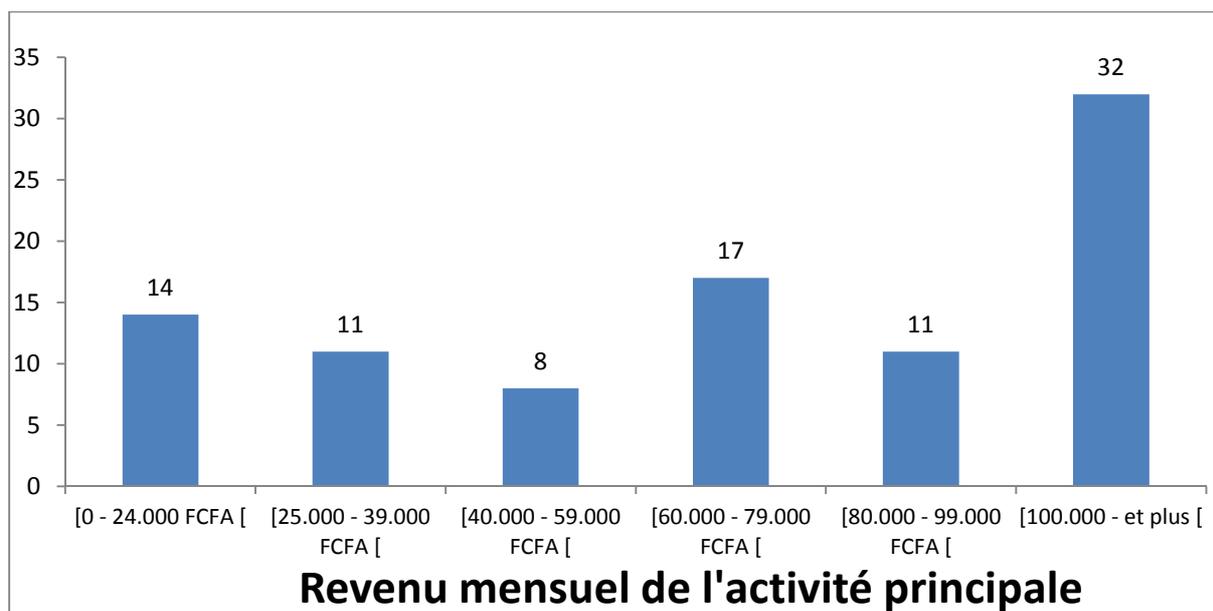
**Graphique 15:** Mode d'aisance



*Source : Données d'enquête*

46% des personnes interrogées se mettent à l'aise dans les latrines à fosse ventilée, 27% utilisent les toilettes à chasse et 13% les latrines suspendues ou sur pilotis. 8% ont pour mode d'aisance les latrines publiques et 3% défèquent dans la nature.

## Graphique 16: Revenu mensuel de l'activité principale



Source : Données d'enquête

Des personnes interviewées, 32% ont un revenu mensuel de leur activité principale d'au moins cent mille francs CFA. Les 68% restants sont en dessous de cent mille.

Les conditions de vie d'une population dépendent du niveau des activités économiques dans la localité, du revenu, de l'habitat, du mode d'éclairage, des modes d'aisance, d'approvisionnement en eau potable, d'évacuations des eaux et des ordures. Du graphique N°7 au graphique N°16, nous retiendrons que les besoins urbains en matière de création d'emploi, de construction d'infrastructure et d'assainissement sont à la base de la pauvreté urbaine; **l'hypothèse N° 2 est ainsi vérifiée.**

## ***Sections 2 : Suggestions.***

L'étude révèle que les besoins urbains sont mal connus et pour résoudre les problèmes de pauvreté nous suggérons aux autorités municipales de :

- Promouvoir l'entraide et la solidarité entre les résidents des quartiers Ahouansori et Yénawa,
- Mobiliser les habitants des différents quartiers autour de la recherche de solutions aux problèmes de développement communautaire des quartiers,
- Faciliter leur accès aux infrastructures, équipements et services urbains nécessaires à l'amélioration durable de leurs revenus, conditions et cadre de vie,
- Porter les préoccupations des habitants des quartiers auprès du Conseil d'Arrondissement et du Comité de Pilotage institués par la Mairie de Cotonou pour travailler avec eux en vue de leur prise en compte,
- Organiser, en collaboration avec les élus locaux, la participation des populations des quartiers à la définition et à la mise en œuvre de la vision à long terme d'aménagement des territoires et de gestion des axes stratégiques du développement urbain de Cotonou sur la base des constats propres aux quartiers Ahouansori et Yénawa en tenant compte des orientations stratégiques de développement de la Municipalité,
- Favoriser et valoriser au mieux l'implication des compétences locales dans la mise en œuvre de ces axes en partenariat avec les Autorités Locales, les Services Publics Nationaux et Locaux, les Projets, ONG, Associations et autres structures d'appui au développement local,

- Rechercher et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de plans d'actions communautaires par quartier approuvés par l'Assemblée Générale du Comité de Développement des Quartiers Ahouansori et Yénawa,
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer ces plans d'actions,
- Rendre trimestriellement compte à la population des résultats, effets et impacts des actions menées par le canal des élus locaux,
- Promouvoir des initiatives communautaires en matière d'hygiène et d'assainissement de base dans les quartiers,
- Renforcer les capacités des populations en matière de gestion participative des infrastructures et équipements socio-économiques et culturels,
- Faciliter l'accès des résidents aux guichets et services des différentes institutions financières et structures de micro-finance,
- Elaborer et Rechercher des financements et des partenariats d'appui divers aux programmes communautaires d'actions par quartier et inter quartiers,
- Organiser la gestion et le suivi-évaluation des programmes d'actions communautaires financés.

## CONCLUSION

Les facteurs liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène portent atteinte de bien des façons au bien-être général et en particulier aux droits des enfants à l'éducation. Lorsque leur état sanitaire laisse à désirer, les enfants ne peuvent pas donner la pleine mesure de leurs capacités d'apprentissage.

Si l'eau est disponible à une plus courte distance des foyers, les filles ont plus de temps libre et elles peuvent fréquenter l'école plus souvent. Tous les enfants ont besoin d'un environnement éducatif salubre et hygiénique, mais l'absence d'installations d'assainissement et d'hygiène à l'école a un impact négatif plus important sur les filles que sur les garçons. Les filles ont besoin d'installations sanitaires hygiéniques, propres, séparées et leur permettant de s'isoler à l'école.

En effet, le traitement des eaux usées de la maison prévient plusieurs types de risques sanitaires (contaminations virales, bactériennes et parasitaires suite à un contact avec des eaux polluées) et environnementale (contamination des sols et des nappes phréatiques mais aussi eutrophisation des cours d'eau, limitation du volume de boues).

Les maladies hydriques sont nommées comme telles car elles sont provoquées par l'ingestion ou le contact avec des eaux insalubres, (le choléra, la dysenterie, la fièvre typhoïde, la poliomyélite, les hépatites A et E font partie des maladies hydriques les plus fréquentes).

L'étude du rôle de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement urbain de la ville de Cotonou est d'autant plus importante que la ville est sujette à des inondations cycliques. La gestion des eaux urbaines exige une autre compréhension des eaux de pluie, dans un cycle hydrique urbain où d'autres éléments viennent s'ajouter à ceux du cycle naturel :

le captage, le traitement et la distribution d'eau; les multiples usages et les différents niveaux de contamination ou de pollution; l'évacuation et le besoin d'épuration des eaux usées, ainsi que leur retour aux cours d'eau.

Les réalisations du PGUD ont notablement amélioré les conditions de vie des populations sur le plan de la mobilité urbaine, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé. Il importe que les autorités municipales et locales aient une bonne maîtrise des besoins urbains en accord avec les populations pour que la réduction de la pauvreté devienne une réalité.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGO-OBIANG Nadège Noële (2011): «Approches méthodologiques des projets de développement» support de cours M2IDS; 66 pages.
- ARDOINO J. & BERGER G. (1989) "D'une Evaluation en miettes à une évaluation en actes", Matrice- ANDSHA.
- BERTRAND FICINI 2013 : « les grands principes de la mobilisation et du suivi des ressources issues de l'aide publique au développement » support de Cours M2IDS 36 pages.
- GRAWITZ M. (1996): Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz (10ème Edition), 920 p
- HADJI Ch., (1990), Evaluation, les règles du jeu, ESF 175p.
- HODONOU Assogba (2012) « Evaluation des Projets/Programmes », 33p
- JUDY L backer (2000) Evaluation de l'impact des projets de Développement sur la pauvreté. Manuel à l'attention des Praticiens 196p.
- Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Cotonou (2007)

### ❖ Rapports

- Mission d'évaluation de la Banque Mondiale Mai-Juin2005 du PGUD2, 28p
- SERHAU-SA rapport d'avancement N°14 du PGUD1 (2003) : composantes A et C gérées par la Serhau-sa.92p
- Observatoire de Changement Social (OCS) : Evaluation de l'impact de la décentralisation sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages aux Bénin 117p
- AGETUR (Juillet 2011) Rapport d'avancement N°14 du PGUD2.144p

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
GLOSSAIRE.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	viii
LISTE DES TABLEAUX .....	x
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xi
LISTE DES PHOTOS.....	xii
SOMMAIRE.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE – OBSERVATIONS DE STAGE ET CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE .....	4
Section 1 : Le cadre institutionnel de l'étude.....	4
Paragraphe 1 : Présentation de la Mairie de Cotonou.....	5
A- Organisation de la Mairie de Cotonou .....	7
B- Fonctionnement de la Mairie.....	8
Paragraphe 2 : Principales réalisations de la Mairie de Cotonou. ....	8
Section 2 : Observations de stage, Choix de la Problématique et Justification .....	14
Paragraphe 1 : Observations de Stage .....	14
A- Organisation de la Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM) 16	
B- Les Moyens dont dispose la DPDM .....	16
Paragraphe 2 : Choix de la Problématique et Justification .....	17
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	20
Section 1 : Le Cadre Théorique de l'étude .....	20
Paragraphe 1 : Problématique et objectifs de l'étude .....	20
A- Problématique.....	20
B- Objectifs et Hypothèses de l'étude.....	23
Paragraphe 2 : Revue de Littérature. ....	23
Section 2 : Méthodologie de la recherche .....	27
Paragraphe 1 : Outils de collecte des données .....	28
A- L'étude exploratoire.....	28

B- La recherche documentaire .....	29
Paragraphe 2 : Identification de la Cible, Outils de réalisation de l'enquête, de dépouillement et de présentation des données.....	30
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET SUGGESTIONS.....	32
Section 1 : Présentation et Analyse des résultats .....	32
Paragraphe 1 : Bref aperçu des réalisations du PGUD .....	32
A- Les réalisations du PGUD1 dans la ville de Cotonou .....	33
B- Les réalisations du PGUD2 et de la Phase Complémentaire .....	35
Paragraphe 2 : Présentation et Analyse des résultats .....	38
A- Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées.....	40
B- Incidence des actions du PGUD sur les conditions de vie et vérification de l'hypothèse n°1	44
C- Analyse des besoins des populations et vérification de l'hypothèse n°2 .....	51
Sections 2 : Suggestions. ....	58
CONCLUSION .....	60
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	62
TABLE DES MATIERES .....	63
ANNEXES.....	65

## ANNEXES

Annexe N°1

### Evaluation de l'impact socio-économique du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée en termes d'amélioration des conditions de vie : cas de la ville de Cotonou

---

**Quartier défavorisé :** ..... |\_\_|

NOM DE L'ENQUÊTEUR : .....

#### I- Personne enquêtée

---

Q-1-1- Nom et prénoms : .....

Q-1-2- Sexe : 1-Masculin, 2-Féminin |\_\_|

Q-1-3- Age : |\_\_|\_\_|

Q-1-4-Niveau d'instruction : 1-Aucun, 2-Primaire, 3-Secondaire, 4-Supérieur. |\_\_|

Q-1-5- Profession : 1- Cadre de l'administration, 2- Elus municipaux, 3- Elus locaux, 4- CDQ. 5- Autres |\_\_|

Q-1-6- Situation de famille : 1- Marié monogamique, 2- Marié polygamique, 3-Célibataire, 4-Divorcé (e) /Veuf (ve) Séparé(e). |\_\_|

#### II- PGUD : incidence sur les conditions de vie

---

Q-2- 1- Votre quartier dispose-t-il d'une école primaire publique?

1- Oui, 2- Non |\_\_|

Si oui, l'école a-t-elle bénéficié de l'intervention du PGUD en terme de :

- Construction ou réhabilitation des salles de classes |\_\_|
- Equipement en mobiliers ordinaires |\_\_|
- Construction de latrines |\_\_|
- Remblais de la cour de l'école |\_\_|

Q-2- 2- votre quartier dispose-t-il d'un centre de santé publique?

1-Oui, 2-Non. |\_\_|

Si oui, le centre a-t-il bénéficié de l'intervention du PGUD en terme de :

- Construction ou réhabilitation d'infrastructures sanitaires |\_\_|
- Equipement en consommables médicaux |\_\_|
- Equipement en mobiliers ordinaires |\_\_|

Q-2-3 votre quartier dispose-t-il d'un centre de développement communautaire réalisé par le PGUD?

1- Oui, 2- non |\_\_|

Si oui, le centre est –il fonctionnel? 1- oui, 2- non |\_\_|

Q-2-4 y a-t-il de voies pavées réalisées par le PGUD dans votre quartier? 1- oui, 2- non |\_\_|

Si oui, ces voies ont permis de :

- La mobilité urbaine |\_\_|
- Le développement des activités économiques |\_\_|

- La création de l'emploi

Q-2-5 votre quartier dispose-t-il des ouvrages de drainage des eaux pluviales réalisés par le PGUD? 1- oui, 2- non

Si oui, ces ouvrages de drainage ont permis de :

- Lutter contre les inondations
- Lutter contre la pollution
- Lutter contre les maladies hydriques

### **III- Analyse des besoins urbains : lutte contre la pauvreté**

---

Q-3-1 Type de construction : 1-Maison en bande, 2-Villa, 3-Immeuble, 4-Autres.

Q-3-2- Statut d'occupation du logement : 1-Propriétaire avec titre foncier, 2-Propriétaire sans titre foncier, 3-Propriété familiale, 4- Locataire, 5-Autres.

Q-3-3- Nature des murs : 1-Brique, 2-Pierre, 3-Terre battue, 4-Bois/planche, 5-Palme/bambou.

Q-3-4- Nature du toit : 1-Tôle, 2- Tuile, 3- Dalle, 4-chaume/paille, 5- Bois/planche, 5- Bois/planche 6-Palme/bambou, 7-Autres.

Q-3-5- Mode d'éclairage : 1-Electricité SBEE, 2-Groupe électrogène privé, 3-Gaz, 4-Pétrole, 5-Huile, 6-Energie solaire, 7- Autres.

Q-3-6- Mode d'approvisionnement en eau potable : 1-Eau courante SONEB à la maison, 2-Eau courante SONEB ailleurs, 3-Kiosque à eau 4-Borne fontaine/Robinet public, 5-Puits protégé 6-Citerne, 7-Puits non protégé, 8-Rivière/fleuve/lac/mare, 9-Autres.

|\_\_|

Q-3-7- Mode d'évacuation des ordures ménagères : 1-Voirie publique,  
2-Voirie privée/ONG, 3-Dans la nature/Dehors, 4-Brûlées,  
5-Enterrées, 6-Autres. |\_\_|

Q-3-8- Mode d'évacuation des eaux usées : 1-Caniveau fermé, 2-Caniveau à  
ciel ouvert, 3-Fosse septique, 4-Dans les égouts, 5-Dans la cour,  
6-Dans la nature/dehors, 7-Autres. |\_\_|

Q-3-9- Mode d'aisance : 1-Latrine à fosse ventilée, 2-Latrine à fosse non  
ventilée, 3-Toilette à chasse, 4-Latrine suspendue/sur pilotis,  
5-Latrine à tnette, 6-Latrine publique, 7- Pas de toilette/dans la nature,  
8-Autres. |\_\_|

Q-3-10- Quelle est votre activité principale .....

Q-3-11- Revenu mensuel de cette activité:

[0 – 24.000 FCFA [ |\_\_|

[25.000 – 39.000 FCFA [ |\_\_|

[40.000 – 59.000 FCFA [ |\_\_|

[60.000 – 79.000 FCFA [ |\_\_|

[80.000 – 99.000 FCFA [ |\_\_|

[100.000 – et plus [ |\_\_|

Q-3- 12- Avez-vous d'autres activités secondaires : 1-Oui, 2-Non |\_\_|

Q-3-13- Si oui, citer les autres activités secondaires.....

Q-3-14- Revenu mensuel des activités secondaires:

[0 – 24.000 FCFA [  ]

[25.000 – 39.000 FCFA [  ]

[40.000 – 59.000 FCFA [  ]

[60.000 – 79.000 FCFA [  ]

[80.000 – 99.000 FCFA [  ]

[100.000 – et plus [  ]

Q-3-15- Si non, avez-vous choisi de vous consacrer uniquement à votre activité principale? 1- Oui  2- non

Q-3-16- Votre revenu vous suffit-il pour faire face :

1- à tous vos besoins (alimentaire, sanitaire, vestimentaire, scolaire et logement ...etc.)

2- à quelques besoins seulement : préciser .....

**MERCI**